



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPES externe et CAFEP

Section : Documentation

Session 2015

Rapport de jury présenté par :

Didier VIN-DATICHE

Président du jury

Avant-propos

Les épreuves de la session 2015 étaient les secondes de l'ère de la « refondation de l'école de la République ».

Sur la base des nouveaux référentiels de compétences des personnels enseignants et non-enseignants publiés en 2013, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) ont préparé une nouvelle génération d'étudiants intéressés par ces métiers aux épreuves d'un CAPES rénové.

Cette année particulière a été marquée par le maintien d'un flux de candidats important (plus de 860 présents) et par l'augmentation très sensible du nombre de postes : 235 pour le CAPES, soit une hausse significative de plus de 30 % par rapport à l'année antérieure (marquée il est vrai par deux sessions de recrutement, ordinaire et exceptionnelle).

La totalité des postes a été pourvue pour le CAPES. Le jury a également arrêté une liste complémentaire de 16 candidats. Les barres d'admission, proches de celles des années antérieures, montrent que les recrutements opérés demeurent de qualité.

En raison des événements de janvier, des responsabilités nouvelles ont pesé sur les membres du jury : ils avaient, dans un contexte de renforcement de la professionnalisation du concours, à s'assurer, par un questionnement approprié, que les futurs lauréats, acteurs du système éducatif, avaient une compréhension claire des enjeux et problématiques liées aux valeurs de la République.

Il faut également souligner que les épreuves de cette session se sont déroulées au Canopé de Reims (pour l'épreuve de mise en situation) ainsi que dans un établissement scolaire voisin, le lycée Hugues Libergier, pour l'épreuve sur dossier) en raison de la forte augmentation du nombre de postes). Le transfert de ce concours dans une nouvelle académie est une opération complexe qui a exigé une collaboration étroite au sein de l'équipe projet mise en place à cet effet.

Le directoire du concours adresse ses remerciements au Recteur de l'académie de Reims et à tous les collaborateurs académiques associés à ce projet, ainsi qu'au réseau Canopé par l'intermédiaire du directeur du site de Reims.

Ce succès résulte également des contacts permanents établis tout au long de l'année scolaire avec « les formateurs représentatifs » des ESPE en documentation.

Didier Vin-DATICHE,
Président du CAPES externe de Documentation

Sommaire

Avant-propos

Introduction : au cœur de la mobilisation républicaine p. 04

Les principales données statistiques du concours p. 06

Tableau récapitulatif des principales différences p. 07

Les épreuves d'admissibilité

Remarques générales p. 08

Indications relatives à la correction du sujet 1 p. 12

Indications relatives à la correction du sujet 2 p. 20

Les épreuves d'admission

Remarques générales p. 26

Conclusion p. 34

Annexes :

01 : Exemples de 10 sujets de type 1 p. 35

02 : Exemples de 10 sujets de type 2 p. 38

03 : Grille de notation utilisée pour la première épreuve orale p. 49

04 : Grille de notation utilisée pour la seconde épreuve orale p. 50

Les changements intervenus l'année dernière dans la conception des épreuves ont maintenu en 2015 un haut niveau d'exigence dans le recrutement des candidats.

Le CAPES de documentation est en effet un concours dont la réussite ne peut être acquise que si les candidats manifestent plus que jamais à la fois **une bonne maîtrise des savoirs académiques** (relatifs notamment au champ des sciences de l'information et de la communication) et **une capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel** (c'est-à-dire des établissements scolaires entrés dans l'ère du numérique).

Pour mémoire, nous rappelons ci-après les éléments de l'évolution intervenue lors de la session 2014, éléments désormais bien maîtrisés à la fois par les candidats au CAPES et par les formateurs au concours. Mais, la passation des épreuves était principalement marquée cette année par le contexte de mobilisation générale en faveur des valeurs de la République.

Plus que jamais, le concours de recrutement est un temps fort du fonctionnement du système éducatif : il permet de s'assurer que les valeurs dont se réclament les acteurs ne constituent pas seulement le fondement de leur identité mais sont également un élément constitutif de leur compétence professionnelle.

Certes les professeurs-documentalistes ont une identité ancrée dans le modèle d'apprentissage de la citoyenneté. C'est la raison pour laquelle, les membres du jury sont amenés tous les ans à interroger les candidats sur leurs connaissances de l'institution scolaire et leurs contributions à l'éducation civique des élèves. Les instructions ministérielles consécutives aux événements de janvier ont conduit le jury à réfléchir à la manière la plus adéquate de renouveler l'interrogation des candidats en ce qui concerne les thématiques de la laïcité et de la citoyenneté.

Le jury a emprunté deux voies par lesquelles il pouvait s'assurer de la maîtrise de ces thématiques : d'une part, certains sujets posés à l'épreuve orale pouvaient porter explicitement sur la contribution des professeurs-documentalistes au modèle d'apprentissage de la citoyenneté (compte tenu en particulier des compétences spécifiques des professeurs-documentalistes dans le domaine des médias) et d'autre part, dans le cas de sujets moins explicitement en lien avec ces problématiques, le jury avait décidé d'interroger les candidats sur les thématiques de la laïcité et des valeurs de la République en posant une ou deux questions au fil de l'entretien (pour ne pas reproduire le modèle ancien d'interrogation dans lequel un temps était spécifiquement dédié, en fin d'entretien, à ce type de questionnements).

Au niveau des épreuves écrites, le changement majeur concerne le déplacement de la question d'ordre épistémologique. Désormais, elle figure dans la première épreuve. La réponse à cette question fait appel aux connaissances des candidats relatives au champ des sciences de l'information et de la communication. L'évaluation fait apparaître une note sur 20 sans décomposition de celle-ci entre les deux exercices (la composition à partir d'un texte et la question).

En ce qui concerne les épreuves orales, les changements sont en revanche nettement plus perceptibles.

Tout d'abord, les temps de préparation sont plus courts : 2 heures pour la mise en situation professionnelle (au lieu de 3h00) et 2 heures également pour l'entretien (au lieu de 2h30). Pour l'entretien, la situation est relativement identique aux années antérieures : la réduction

du temps de préparation est à mettre en rapport avec la disparition de la question sur le comportement éthique et responsable du fonctionnaire.

En revanche, pour la mise en situation professionnelle, la situation nouvelle exige du candidat de traiter plus rapidement toutes les questions (notamment celles relatives au traitement documentaire).

Le deuxième changement concerne les coefficients entre l'admissibilité et l'admission : ils accordent désormais un poids relativement plus important aux épreuves orales.

Par suite, celles-ci s'avèrent plus discriminantes que par le passé, et la qualité des prestations orales influencent plus directement le résultat final. De fait, le jury a constaté que des prestations orales faibles, voire médiocres, ne permettent plus aux candidats, par le jeu des compensations avec les épreuves écrites, d'espérer une admission. Le jury ne peut donc que recommander aux candidats de bien se préparer aux épreuves orales.

Les candidats désireux de préparer les épreuves de ce CAPES trouveront également des informations complémentaires sur le site du ministère, en particulier les sujets des dernières sessions (notamment ceux de la session 2015) et des notes de commentaires relatives aux épreuves.

Les principales données statistiques du concours 2015
--

	CAPES	CAFEP
Nombre des candidats inscrits	1577 (1720 en 2014)	182 (188 en 2014)
Nombre des candidats présents et non éliminés ¹	773 (865 en 2014)	67 (82 en 2014)
Nombre de postes	235 (180 en 2014)	33 (32 en 2014)
Nombre des admissibles non éliminés	482 (407 en 2014)	36 (42 en 2014)
Note sur 20 du dernier admissible	6,50 (7,75 en 2014)	5,50 (6,10 en 2014)
Rapport admissibles/postes	2,05 (2,26 en 2014)	1,09 (1,31 en 2014)
Nombre des admis	235 (180 en 2014)	17 (20 en 2014)
Note sur 20 du dernier admis	9,03 (8,93 en 2014)	7,00 (7,50 en 2014)

¹ Principaux motifs d'élimination : note zéro, absence à une épreuve, copie blanche, rupture de l'anonymat par un candidat, fraude.

Tableau récapitulatif des principales différences (rappel)

	Ancien CAPES	CAPES rénové
Epreuves d'admissibilité		
Dénomination de l'épreuve n° 1	Composition à partir d'un texte	Epreuve de maîtrise de savoirs académiques
Dénomination de l'épreuve n° 2	Etude d'un sujet de politique documentaire	Etude d'un sujet de politique documentaire
Durée de préparation		
Epreuve 1	3 h 00	2 h 00
Epreuve 2	2 h 30	2 h 00
Coefficients		
Epreuve 1	3	1
Epreuve 2	3	1
<i>Transfert de la question dite d'épistémologie de l'ancienne épreuve 2 à la nouvelle épreuve 1</i>		
Epreuves d'admission		
Dénomination de l'épreuve n° 1	Séquence pédagogique	Epreuve de mise en situation professionnelle
Dénomination de l'épreuve n° 2	Epreuve sur dossier	Epreuve d'admission à partir d'un entretien
Coefficients		
Epreuve 1	3	2
Epreuve 2	3	2
<i>Retrait dans la nouvelle épreuve 2 de l'interrogation sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ».</i>		

A - Les épreuves écrites d'admissibilité

Première épreuve d'admissibilité de maîtrise de savoirs académiques

Remarques générales

Réflexions sur la forme de l'épreuve

1 *Nature de l'épreuve* - La demande porte sur la réalisation d'une composition dans le domaine des SIC.

Le constat : Le jury constate beaucoup trop souvent que de trop nombreux candidats ne répondent pas à cette demande. Ils fournissent un commentaire ou un résumé du texte proposé en appui ; quelquefois même, une simple paraphrase de ce texte.

Par ailleurs, pour les candidats qui rédigent une composition, le jury constate l'absence de maîtrise des règles formelles sur lesquelles celle-ci repose. Certains répondent à la problématique dès l'introduction, confondant ainsi introduction et conclusion. Ils ne proposent pas de plan ni de définition des concepts clés. Ils fournissent un travail déséquilibré dans le développement des différentes parties le composant. Ils ne rédigent pas une réelle conclusion, souvent par défaut de temps. Enfin, certains affirment des jugements de valeur sans argumentation correcte pour justifier leur prise de position ou ne sélectionnent que les éléments qui confirment leur point de vue.

Conseil du jury : Avoir bien en tête la définition de ce qui fait la spécificité d'une composition et s'entraîner à l'épreuve en lisant et en écrivant de façon régulière.

Définition de la composition : La composition est un exercice formel. Il s'agit de répondre à un sujet précis en rédigeant un texte comprenant obligatoirement une introduction, un développement et une conclusion. La cohérence de l'ensemble est assurée par l'annonce, dès l'introduction, d'une problématique à laquelle il s'agit de répondre dans la conclusion.

2 *Spécificité de la composition proposée*. Cette dernière a une originalité puisqu'elle « compose » avec un texte venant en appui du sujet. Il importe donc de savoir exploiter les apports de ce texte qui enferme, en général, la ou les problématiques à soulever dans la composition.

Le constat : Certains candidats oublient complètement le texte. D'autres ne retiennent pas ce qui en fait l'originalité ou en ont une lecture déformante.

Conseil du jury : Il importe de ne pas oublier ce texte dans le développement de la composition, l'émergence de la problématique, la validation (ou pas) de ses arguments ou de ses hypothèses. Le candidat doit donc le lire attentivement avant de commencer son travail d'écriture et s'efforcer de le relire au cours du temps imparti pour l'épreuve. Venant en appui, le rappel du texte devrait être fait régulièrement et apparaître au moins dans chaque partie constituant la composition.

3 *Connaissance de l'auteur* Les textes proposés sont souvent signés par des auteurs connus, au moins dans le domaine des SIC.

Le constat : Le candidat ne peut se tromper s'il situe l'auteur comme un spécialiste des sciences de l'information, de la bibliothéconomie ou de la documentation. Mais cela reste trop vague pour prouver une réelle connaissance de l'auteur.

Conseil du jury : Etre précis en situant l'auteur dans sa spécificité. Le situer, c'est aussi savoir citer un ou deux titres. La même demande porte sur les citations faites par le candidat dans le développement de son texte.

Durant la préparation du concours, repérer les auteurs afin de mieux répondre à l'attente du jury sur ce point. Etablir une sorte de répertoire biographique permettant de connaître un maximum d'auteurs afin de les présenter correctement.

4 *Qualification du texte* : Les spécialistes dressent une typologie des textes qu'il est bon de connaître pour reconnaître, le jour de l'épreuve, le type de texte accompagnant le sujet.

Le constat : Une partie trop infime de candidats porte un regard sur la nature du texte proposé. Il ne s'agit pas de dresser une référence bibliographique. Il s'agit de caractériser le texte dans son originalité (la date, le document-hôte,...).

Conseil du jury : Prendre connaissance des typologies de textes et s'efforcer de classer le texte lu dans l'une ou l'autre des catégories reconnues par les spécialistes. Cela permet de situer le texte proposé en appui et de le spécifier de façon pertinente.

5 *Style ; orthographe ; propreté* : Il est impératif de remettre des copies propres sans ratures et aérées écrites dans une orthographe et un style sans défaut.

Le constat : Sur ce plan là, le jury constate un progrès réel de la part des candidats. Il déplore toutefois la présence d'expressions familières, quelques ratures mal venues...

Conseil du jury : Il est facile d'avoir l'équipement permettant d'effacer ou de gommer les erreurs. S'entraîner à écrire de façon correcte et lisible. Prendre le temps de relire son travail avant de remettre sa copie.

Réflexions sur la forme de l'épreuve

Une composition n'est réussie que lorsqu'elle comprend tous les éléments nécessaires d'un point de vue formel et fondamental. N'oubliez pas l'étymologie de ce terme : action de former un tout en assemblant divers éléments. C'est l'action de mettre ensemble et s'il manque un ou plusieurs éléments, la composition n'est pas bonne.

1 Introduction

Elle représente l'entrée en matière pour présenter le sujet (sur quoi on écrit). Elle comprend une phrase de présentation, une problématique accompagnée des définitions des termes clés et propose un plan.

1.1 *Phrase de présentation* : Elle doit être brève et permettre d'aller en ligne droite sur le sujet proposé.

Le constat : Trop de candidats encore introduisent leur travail par des phrases banales ou « bateaux » qui pourraient convenir pour tous les sujets. Certains introduisent leur texte en faisant appel à un auteur autre que celui du texte donné. Ce qui est très maladroit. Enfin,

certaines font pertinemment référence à un fait d'actualité mais se laissent aller à le raconter avec trop de détails...

Conseil du jury : Une possibilité pour introduire un sujet peut consister à le qualifier. Cela oblige le candidat à s'interroger sur la nature de ce dernier. Il existe différents types de sujets. Certains sont techniques, d'autres problématiques... Il faut s'interroger, avant de commencer la composition, sur la nature du sujet qui est proposé.

1.2 *Problématique et définitions* : Ensemble des problèmes qui se posent sur un sujet déterminé, la problématique représente le cœur de la composition. Son absence rend le devoir, qui n'est donc plus une composition, sans intérêt pour le lecteur.

Le constat : Il fait l'unanimité des membres du jury qui déplorent soit l'absence totale de problématique soit une formulation pauvre et inconsistante. Parfois, les copies comportent une accumulation de questions souvent redondantes mais qui ne représentent pas une réelle problématique.

Conseil du jury : Une problématique répond souvent aux questions « pourquoi et pour qui ? » « Comment » résoudre le ou les problèmes posé(s) constitue une seconde étape. Il faut se demander pourquoi l'auteur écrit.

Poser la problématique permet de faire le point sur le sens des mots utilisés. De quoi parlons-nous et parlons-nous bien de la même chose ? Plus que tout autre, un documentaliste est conscient de la richesse du langage naturel et des risques d'ambiguïté que cette richesse comporte. C'est pourquoi il faut toujours définir les concepts clés qui expriment le sujet et le texte.

Le constat. Il fait ici aussi l'unanimité des membres du jury : très peu de candidats définissent les mots du sujet, supprimant ainsi une étape incontournable pour apporter la consistance dans le développement de leur composition.

Conseil du jury : Le jury n'attend pas de définitions académiques des concepts clés. Il attend que le candidat précise ce qu'il entend par les mots qu'il utilise pour composer. Pour cela, il convient de s'entraîner à élaborer une définition. Cela consiste à en lire, mais aussi à confronter sa définition avec celle d'un outil terminologique général (*Le Trésor de la langue française*, par exemple) ou spécialisé (*Vocabulaire de la documentation*).

1.3 *Plan*. Il existe plusieurs façons pour construire une composition. Le choix du plan doit être simple et cohérent. Il doit être suivi, les parties qui le composent doivent être équilibrées et apparaître clairement.

Le constat : Peu de compositions n'ont pas de plan annoncé. Peu également ne le suivent pas. Les observations du jury portent plutôt sur la complexité des plans proposés. La qualité d'un plan réside dans sa simplicité. Il peut être très classique comme dans toute écriture scientifique : thèse, antithèse et synthèse.

Conseil du jury : Proposer le plan le plus simple et clair possible. Ne pas rechercher l'originalité. Il convient donc d'exposer le plan et les raisons qui conduisent à le construire ainsi.

2 *Développement*

Une composition est une démonstration. La réflexion autour de la problématique conduit à donner les arguments qui vont dans le sens ou le contre sens des propositions de solutions pour résoudre le problème énoncé.

Pour cela il faut se servir du texte, mais faire également appel à des auteurs pour conforter ou, au contraire, contester les arguments présentés. Ces auteurs doivent être correctement désignés ainsi que la source de leurs affirmations. Il est possible également de recourir à des exemples appartenant au présent ou au passé.

Le constat : Peu de candidats font une réelle démonstration. Peu argumentent réellement sur les idées avancées ou vont au bout de leurs réflexions. Trop souvent, les candidats donnent l'impression de « placer » un passage pré-préparé, sans lien réel avec les arguments avancés. Enfin, beaucoup ne citent aucun auteur ni fait ou événement.

Conseil du jury : Une composition est une construction. Mais c'est aussi un engagement. Les affirmations doivent être étayées et assurées. Un jury ne pénalise jamais une prise de position qui respecte, bien sûr, les valeurs de la République. Par ailleurs, citer des auteurs ou des événements témoigne d'une culture générale et professionnelle. Pour cela, il convient de lire beaucoup, de consulter les sources professionnelles de façon régulière, de se tenir au courant des salons, conférences, journées d'études... qui permettent aux professionnels de l'information de se retrouver pour débattre. Ne pas oublier le dixième commandement : le documentaliste doit avoir une curiosité active.

3 Conclusion

Tout aussi importante que l'introduction, la conclusion comprend deux principales parties : elle pose un bilan du travail effectué. Elle ouvre sur une nouvelle voie de réflexion ou de recherche. L'introduction pose l'interrogation, base du ou des problèmes soulevés. La conclusion y répond en établissant une évaluation des arguments posés pour conforter la prise de position du candidat. Dans le même élan, la conclusion ouvre sur une voie originale et complémentaire non abordée dans la composition mais qui pourrait être envisagée dans un autre travail.

Le constat : les candidats n'accordent pas la même importance à la conclusion qu'à l'introduction. Pourtant ces deux parties ont le même « poids » puisqu'elles se répondent en écho. Trop de copies comportent des conclusions bâclées, souvent par défaut dans la gestion du temps. Trop de candidats oublient leur problématique écrivant ainsi une conclusion inutile.

Conseil du jury : Il faut d'abord bien comprendre l'importance de la conclusion. Comme l'indique son étymologie, une conclusion « clôt » le problème ouvert par l'introduction. Ne pas faire de conclusion revient donc à ne pas achever sa composition. Il peut être utile d'écrire la conclusion – ou de noter au moins les principaux éléments constitutifs – avant le développement.

Indications de corrections

Première épreuve d'admissibilité : composition à partir d'un texte

Première partie

En prenant appui sur le texte de Danah Boyd, vous exposerez votre réflexion sur la question des rapports entre attention et flux d'information.

Contenus en flux, attention limitée : le flot d'informations travers les médias sociaux

Qui est Danah Boyd ?

Elle est actuellement chercheur senior dans la société Microsoft. Elle est la fondatrice de Data & Society² présenté comme un institut de recherche indépendant sans but lucratif. Pendant plus de dix ans, elle a conduit des recherches sur la façon dont les jeunes utilisent les réseaux sociaux comme partie intégrante de leurs pratiques quotidiennes. Elle peut être considérée comme une anthropologue de la génération numérique³. Ses recherches sont décrites dans deux livres⁴. Danah Boyd déclare s'intéresser maintenant aux dimensions culturelles et sociales du phénomène « Big data » (*privacy*, publicité, interprétation des données, implications citoyennes de l'analyse des données).

Texte présenté

Citation: boyd, danah. 2009. "Streams of Content, Limited Attention: The Flow of Information through Social Media." *Web2.0 Expo*. New York, NY: November 17.

L'extrait proposé est issu d'un texte correspondant à une présentation lors d'une conférence qui s'est tenue le 17 novembre 2009 à New York. Il a été repris par Hubert Guillaud dans un billet publié dans InternetActu.net.⁵ Selon lui, « une brillante présentation sur les conséquences qu'il y a à vivre dans un monde de flux, notamment en commençant à en dresser la liste des limites. »

Les commentaires d'Hubert Guillaud fournissent des éléments de compréhension et d'analyse de la conférence de Danah Boyd.⁶

Les médias ont longtemps pensé que notre attention leur était acquise, mais un nombre croissant de sociétés se la disputent désormais. Avec l'internet, la possibilité pour tout un chacun de créer, diffuser et relier ses propres contenus y ajoute encore de nouveaux acteurs. Les technologies internet démantèlent et remanient les structures de distribution. A l'heure où les obstacles à la distribution s'effondrent, l'acte de distribution devient beaucoup moins important que l'acte de consommation. "Le pouvoir n'est plus entre les mains de ceux qui contrôlent les canaux de distribution, mais de ceux qui contrôlent les ressources limitées de l'attention", c'est-à-dire tout un chacun. Le démantèlement des structures

² Voir <http://www.danah.org/>, <http://www.datasociety.net/> et http://fr.wikipedia.org/wiki/Danah_boyd

³ http://www.lemonde.fr/festival/article/2014/08/20/danah-boyd-anthropologue-de-la-generation-numerique_4473731_4415198.html

⁴ *Hanging Out, Messing Around, and Geeking Out: Kids Living and Learning with New Media* (2009) et *It's Complicated: The Social Lives of Networked Teens* (2014)

⁵ <http://www.internetactu.net/2010/01/06/danah-boyd-ce-quimplique-de-vivre-dans-un-monde-de-flux/>

⁶ Voir aussi <http://www.site-internet-bordeaux.com/?p=222>, commentaires de Xavier de la Porte (en annexe)

traditionnelles de distribution nous pousse à construire de nouvelles formes de diffusion de l'information. Comment l'information circule-t-elle différemment aujourd'hui ? Qu'est-ce qui a changé ?

Quelques caractéristiques du texte de Danah Boyd

Il s'agit de discuter quatre fausses idées sur la révolution numérique, considérant l'attention limitée dont nous disposons face à ces flux de contenu et d'information qui nous environnent : démocratisation, stimulation, homophilie et pouvoir.

La suite du texte est résumée ainsi par Hubert Guillaud :

Comment faire que cela fonctionne ?

“Pour être pertinent aujourd'hui, il faut comprendre le contexte, la popularité et la réputation. Dans une ère de la diffusion, nous présumons que la personne qui diffuse une information organisée le fait parce qu'elle est une destination. Dans une ère de réseaux, il n'y aura pas de destination, mais plutôt un réseau de contenu et de personnes. Quand nous consommons de l'information via les outils sociaux, les gens consomment du commérage social le long des contenus et des statuts de chacun. Pour l'instant, c'est un vaste gâchis. La clé ne va pas être de créer des destinations distinctes organisées autour de thèmes, mais de trouver des manières dont le contenu pourra faire surface dans le contexte, où qu'il soit.”

Produire du contenu dans un monde en réseau va consister à vivre dans les flux, consommer et produire aux côtés des “clients”. “Consommer pour comprendre, produire pour être pertinent.”

Ce qui signifie que nous avons encore besoin d'innovations technologiques, suggère la chercheuse. Par exemple d'outils qui permettent aux gens de contextualiser plus facilement du contenu pertinent où qu'ils soient ou quoi qu'ils fassent, et des outils qui permettent aux gens d'explorer et manipuler le contenu afin de ne pas être dépassé par l'information. “Il ne s'agit pas simplement d'agréger et nettoyer du contenu pour alimenter des sites personnalisés – franchement, je ne pense pas que cela fonctionnera ainsi. Les consommateurs ont besoin d'outils qui leur permettent d'entrer dans le flux, de vivre dans des structures d'information d'où qu'ils soient, quoi qu'ils fassent. D'outils qui leur permettent de prendre ce dont ils ont besoin et rester à la périphérie, sans se sentir submergés.”

Enfin, dans ce nouveau contexte, “nous devons repenser nos modèles économiques”, estime danah boyd. “Je doute que ce changement culturel puisse être soutenu par de meilleurs modèles publicitaires. La publicité fonctionne sur la capture de l'attention, généralement en interrompant le message diffusé ou en étant inséré dans le contenu lui-même. Lorsque les informations partagées sont de natures sociales, la publicité devient fondamentalement une perturbation. (...) Trouver les moyens de monétiser la sociabilité est un problème, et pas seulement pour l'internet. Pensons à la manière dont nous monétisons notre sociabilité dans les espaces physiques. La plupart du temps, cela implique une consommation de calories supplémentaire” : dans les bars, restaurants et cafés nous consommons autre chose que notre sociabilité pour payer le loyer... “Mais nous n'avons pas encore trouvé d'équivalent numérique à l'alcool”, conclut la chercheuse.

Quelques pistes pour la correction

Resituer les questions d'économie de l'attention qui sont centrales dans le monde actuel avec des modèles économiques nouveaux.

« Dans un monde riche en information, l'abondance d'information entraîne la pénurie d'une autre ressource : la rareté devient ce qui est consommé par l'information. Ce que l'information consomme est assez évident : c'est l'attention de

ses receveurs. Donc une abondance d'information crée une rareté d'attention et le besoin de répartir efficacement cette attention parmi la surabondance des sources d'informations qui peuvent la consommer » Herbert Simon⁷ selon Wikipédia (article « Economie de l'attention »)

Cette idée a été effectivement popularisée à travers la polémique qui a suivi le discours de Patrick Le Lay sur le « [temps de cerveau humain disponible](#) ».

Une deuxième idée générale est celle de la gratuité d'Internet avec le slogan : « Si c'est gratuit, vous êtes le produit »⁸ ou « Quand vous ne voyez pas le service, c'est que vous êtes le produit ! »⁹

D'un autre côté, on peut rappeler les notions classiques : notion de flux opposé au stock ; idée d'overdose de l'information ; passage du web 1.0 au web 2.0 : de la diffusion à l'échange très horizontal, du moins en partie, de sources encore peu nombreuses et bien identifiées à une très grande pluralité ; phénomènes d'addiction au flux et sans doute les pathologies de la vie quotidienne avec la surutilisation des smartphones et la dépendance à ces instruments.

Les candidats ont le choix dans la problématisation du sujet.

Ils devront discuter les 4 défis décrits par Danah Boyd. On attend à ce qu'ils puissent fournir des exemples précis, notamment en lien avec l'actualité ou pris dans le passé (par exemple autour du minitel et le poids économique qu'a constitué le « minitel rose »).

Ils pourront discuter des *digital natives* ou *new millennium learners*, montrant que les travaux de recherche convergent sur le fait qu'il n'y aurait pas une nouvelle génération ultra-compétente mais des adolescents qui ont des conduites générationnelles et des rapports complexes avec les technologies.

On peut faire des liens avec les travaux sur les adolescents et les technologies (Dominique Pasquier, Hélène Delaunay-Téterle, Cédric Fluckiger, Céline Metton-Gayon, Elisabeth Schneider...) et les études du CREDOC.

Dans le contexte de l'épreuve, les candidats peuvent facilement rédiger une partie autour des questions de formation et du rôle de l'école. Il ne s'agit pas seulement, en formation, de trier des sources et d'évaluer l'information mais d'amener les élèves (plus largement les apprenants) hors des territoires qu'ils connaissent déjà : utiliser *Google map* pour autre chose que localiser sa propre habitation, se confronter à d'autres points de vue, etc. Il s'agit de voir comment il est possible de former au choix, à l'ouverture, d'orienter les élèves

Peut-être situer comment les questions des tensions entre flux et attention peuvent être prises en compte dans une éducation aux médias et à l'information.

⁷ Simon, H. A. (1971), "Designing Organizations for an Information-Rich World", in Martin Greenberger, Computers, Communication, and the Public Interest, Baltimore, MD: The Johns Hopkins Press,

⁸ Voir par exemple <http://www.sciencespo.fr/edc/fr/blog/si-c-est-gratuit-vous-etes-le-produit>

⁹ <http://blogs.lesechos.fr/internetactu-net/quand-vous-ne-voyez-pas-le-service-a9569.html#rmEYi2xoJAqt0U8J.99>

Annexe : commentaire de Xavier de la Porte¹⁰ sur le texte de danah boyd *Vivre avec, dans et autour de l'information*

[...] Dans ce texte, qui date de 2009, danah boyd étend son champ d'intérêt. Son objet est ici d'interroger une notion qu'elle appelle le *flow* qu'on pourrait traduire par le "flux", et les conséquences de cette injonction à être dans le flux. Mais ce qui est plus intéressant encore dans ce texte, c'est, me semble-t-il, son caractère très critique. Une critique de l'intérieur, qui provient d'une des analystes les plus fines des nouveaux médias. C'est me semble-t-il, à prendre en considération.

danah boyd commence par noter qu'être dans "le flux" est l'attitude qui convient, l'attitude qui est en adéquation avec un paysage de l'information qui est dessiné par les réseaux. Etre dans le flux signifie selon danah boyd *"ne pas être un consommateur passif d'informations, ne pas simplement se brancher quand on a le temps, mais plutôt être attentif dans un monde où l'information est partout. Etre ouvert à l'information qui s'écoule autour de soi, la saisir au bon moment, quand elle est la plus pertinente, la plus précieuse, la plus amusante ou la plus riche. Vivre avec, dans, et autour de l'information"*. Selon elle, être dans le flux est plus qu'une métaphore, c'est une manière d'être heureux dans ce Nouveau Monde de l'information en réseau : *"ceux qui sont passionnés par des réseaux sociaux comme Twitter disent à quel point ils se sentent vivre et respirer au même rythme que le monde qui les entoure, attentifs à ce qui se passe autour d'eux et connectés, ajoutant du contenu au flux et saisissant dans le flux quand ça les intéresse"*. Oui, mais voilà, *"cet état est fragile, il menacé sans cesse par l'overdose d'information et alourdi par des outils dont l'usage est décevant"*.

danah boyd commence par examiner la manière dont le paysage de l'information s'est transformé ces dernières années. Son modèle pour étudier ces changements est le passage d'un monde du *broadcast* (de la chaîne de télévision) au réseau. Le monde du *broadcast*, c'est celui où l'information provient de quelques sources bien identifiées, où le pouvoir réside dans le contrôle des moyens de distribution, où tout le monde reçoit à peu près le même message, un monde où l'on considère comme acquis que les récepteurs accordent leur pleine attention au message. Evidemment, l'internet a bouleversé ce modèle : chacun pouvant facilement rendre disponibles ses propres contenus, les moyens de distribution se sont multipliés. Ce qui était rare, ce qu'il fallait jadis contrôler, à savoir les moyens de distribution de l'information, a été complètement remodelé par les technologies numériques. danah boyd le formule ainsi : *"Aujourd'hui, à mesure que les technologies en réseau prolifèrent de par le monde, on peut postuler qu'il y a un canal de distribution disponible pour chacun, et entre chaque personne. En théorie, chacun peut obtenir un contenu provenant de n'importe qui"*. Et cela induit un changement de paradigme qu'elle formule comme suit : *"Avec la chute des barrières de la distribution, ce qui importe n'est pas l'acte consistant à distribuer, mais l'acte consistant à consommer ; le pouvoir n'est plus dans les mains de ceux qui contrôlent la distribution, il est dans les mains de ceux qui contrôlent cette ressource limitée qu'est l'attention. C'est précisément pour cela qu'en 2006, le Time magazine avait désigné "You", vous, comme personne de l'année. Votre attention est précieuse, elle vaut de l'argent."* Ce sont donc de nouvelles formes de dissémination de l'information qui se construisent. Ce n'est plus le contenu qui mis à l'encan, mais les liens. *"Partout sur le réseau, poursuit boyd, des gens utilisent l'attention qu'ils reçoivent pour diriger vers d'autres contenus, servant là de médiateurs de contenus. Beaucoup sont devenus des experts dans l'art de mettre l'information en réseau."* danah boyd ajoute que ce constat n'est pas très nouveau. C'est l'essence même du web 2.0. Mais précise-t-elle *"maintenant que le Web 2.0 est devenu mainstream, nous voyons de nouveaux joueurs entrer dans la partie. Ce que font*

¹⁰ <http://www.site-internet-bordeaux.com/?p=222>

les gens de tous les jours est souvent différent ce que faisaient les premiers à adopter les nouvelles technologies.

Et cela pose selon elle 4 grandes questions, quatre défis où s'entrechoquent les espoirs portés par les technologies et la réalité.

La démocratisation : danah boyd tient à dénoncer ce qu'elle considère comme une erreur : le passage d'un modèle fondé sur la distribution à un modèle de l'attention n'est pas, en soi, porteur de démocratie. *“Ce n'est pas simplement parce que nous passons à un état où tout le monde peut obtenir l'information que l'attention sera équitablement répartie.”* Mais elle tient à dénoncer ce qu'elle considère comme une seconde erreur : ce ne sera pas non plus la méritocratie : *“Certains, écrit-elle, penseront immédiatement : “Ah, mais c'est alors une méritocratie. Les gens donneront leur attention à ce qu'il y a de mieux !” C'est là encore une erreur logique. Ce à quoi les gens accordent leur attention dépend d'une série de facteurs qui n'ont rien à voir avec la qualité. Au un niveau très basique, considérons le rôle de la langue. Les gens accordent leur attention à un contenu qui est émis dans leur langue, même s'ils peuvent avoir accès à des contenus dans une multitude de langues. Ce qui signifie que, grâce à la loi du nombre, des contenus en Chinois attireront bientôt un plus grand nombre de visiteurs que des contenus en Anglais, et à plus forte raison en Allemand ou en Hébreu.”* Voici pour la question de la démocratisation.

La stimulation : danah boyd explique que les gens consomment d'abord les contenus qui stimulent, c'est-à-dire qui provoquent une réponse émotionnelle. Ce n'est pas toujours le contenu le “meilleur” ou le plus instructif, mais c'est le contenu qui provoque une réaction. Or, ajoute-t-elle *“en soi, ce n'est pas forcément une bonne chose”*. danah boyd fait ensuite une analogie qui vaut ce qu'elle vaut, mais qui n'est pas inintéressante : *“Considérons la réaction équivalente dans le champ de la nutrition. Nos corps sont programmés pour consommer de la graisse et des sucres parce qu'ils sont rares dans la nature. Quand nous en avons devant nous, nous avons une propension instinctive à nous en saisir. De la même manière, nous sommes biologiquement programmés à être attentifs à des choses qui stimulent : des contenus qui sont outrés, violents ou sexuels, et des potins qui humiliants, gênants, ou agressifs. Si nous n'y prenons pas garde, nous allons développer un équivalent psychologique de l'obésité. Nous allons nous retrouver à consommer les contenus qui sont le moins bénéfiques pour nous pour la société, simplement parce qu'il est désormais facile d'y avoir accès.”* Certes, dit danah boyd, la stimulation crée des connexions cognitives, mais il peut aussi y avoir surplus de stimulation. C'est un effet possible des évolutions qui ont lieu, et il faut compter, selon elle, sur ceux qui vont tenter d'exploiter cette dynamique dans leur propre intérêt, via le ragot dont danah boyd explique en détail comment il constitue un contenu particulièrement stimulant. *“Nous devons commencer à nous demander ce que serait l'équilibre, et comment nous pourrions favoriser un environnement qui valorise la consommation de contenus qui bénéficient tout ensemble à l'individu et à la société. Ou, à tout le moins, comment nous pouvons apprendre à ne pas nourrir les trolls.”*

L'homophilie : *“Dans un monde de média connecté, explique danah boyd, il est facile d'éviter les points de vue de ceux qui pensent différemment de nous. L'information peut prendre des chemins qui renforcent les divisions de la société et c'est ce qu'elle fait d'ailleurs.”* Si au cœur de la philosophie démocratique, il y a le partage de l'information, ajoute danah boyd, sa trop grande segmentation risque de nous priver du socle rhétorique commun nécessaire à son bon fonctionnement. Là, danah boyd détaille : *“à l'occasion de mes travaux sur les réseaux sociaux, j'ai été étonnée par ces gens qui croient que tout site internet est fabriqué pour des gens comme eux. J'ai interviewé des gays qui pensaient que Friendster était un site de rencontre pour homosexuels parce qu'ils n'y voyaient que des gays. J'ai interviewé des adolescents qui pensaient que tout le monde sur MySpace était chrétien parce que tous les profils qu'ils voyaient contenaient des citations de la Bible. Nous vivons tous dans notre propre monde, avec des gens qui partagent nos valeurs ; avec les médias connectés, il peut être difficile de voir au-delà de ce que nous sommes en train de regarder.”* danah boyd explique qu'il existe néanmoins aujourd'hui un moyen de décentrer,

c'est de suivre les *trendings topics* de Twitter (il s'agit de suivre une conversation autour d'un sujet). Là, explique-t-elle, on peut se trouver confronté à des manières de penser tout autre (elle cite l'exemple d'une conversation sur la diversité culturelle et linguistique commencée en Afrique du Sud autour du hashtag #thingsdarkiessay). Mais conclut-elle tristement sur ce point : *“A l'âge des médias connectés, nous devons reconnaître que les réseaux sont homophiles et agir en conséquence. La technologie n'a pas dans son essence de mettre fin aux divisions de la société. Et même, plus souvent qu'à son tour, elle les renforce.”*

Le pouvoir : *“Le pouvoir, c'est être capable de commander l'attention, d'influencer l'attention des autres, d'une certaine manière la circulation de l'information. Nous donnons le pouvoir aux gens quand nous leur donnons notre attention.”* Or, dans une société en réseau, il y a aussi du pouvoir dans le fait d'être celui qui répand le contenu. *“Quand, avec Scott Golder, j'ai examiné les retweets sur Twitter, nous sommes tombés sur une question fascinante. Pour faire court, faut-il créditer l'auteur du contenu ou celui par lequel vous est venue l'information ? Instinctivement, on aurait tendance à penser que l'auteur est celui vers qui va notre reconnaissance. Mais, peu d'idées sont vraiment le produit d'un seul individu. Pourquoi donc ne pas reconnaître le messenger qui aide le contenu à s'écouler ?* Elle en conclut que nous débarrasser des limites imposées par des canaux de distribution centralisés n'a donc pas correspondu à un transfert du pouvoir vers les créateurs de contenu. On a assisté au contraire, explique-t-elle, à l'émergence d'un nouveau genre de marchand de l'information, des gens qui tirent leur pouvoir d'une position structurelle.

Le bilan est sombre. Néanmoins, danah boyd pense qu'il existe de voies de sortie, des moyens de faire en sorte que cela fonctionne. Elle en donne quelques-unes :

- Elle prédit qu'à l'avenir, les espaces de l'information vont se transformer en marchés de niches, les entreprises qui l'emporteront seront celles qui renonceront à l'idée de fournir tout à tout le monde, ils investiront un champ précis, qui touche un public motivé.
- Elle explique ensuite qu'il faut renoncer à l'idée d'organiser l'information en sujets, chaque sujet ayant sa destination. Pour elle, les réseaux sociaux montrent bien que les gens consomment des ragots à côté de contenus plus sérieux et plus riches. Selon elle, il n'est pas intéressant de revenir en arrière en essayant de séparer les contenus en sujet. Il faut accepter cette cohabitation.
- D'où une troisième piste, la création de nouveaux outils technologiques. Et par exemple, de nouveaux outils qui nous permettent de sélectionner les contenus les plus pertinents, quel que ce soit le lieu où il se trouve. Pas des outils qui agrègent les contenus, les fixent, mais des outils qui nous permettent de distinguer le contenu pertinent qui s'écoule dans le flux, qui nous permettent donc de rester dans le rythme du flux sans se laisser déborder.
- Cela implique de réfléchir à des questions économiques, et, entre autres, à la manière dont il serait possible de monétiser les nouvelles sociabilités des réseaux. *“Pensez, explique danah boyd, à la manière dont nous monétisons la sociabilité dans l'espace physique. Le modèle le plus commun implique une consommation de calories. Il existe des lieux qui fournissent un espace permettant à l'interaction sociale d'avoir lieu, et on n'attend de nous que nous y consommions pour payer le droit d'y être. Les restaurants, les bars, les cafés – tous survivent sur ce modèle. Mais nous avons encore à trouver l'équivalent numérique de l'alcool.”*

Bref, conclut danah boyd, *“nous continuerons à voir se recomposer le paysage de l'information. Une partie de ce qui développe est excitant ; une autre est terrifiante. Le tout consiste à ne pas être complètement du côté de l'utopie, ou complètement dans le camp inverse, mais de reconnaître ce qui changera et ce qui ne bougera pas.”*

Deuxième partie

Question se rapportant à l'histoire, aux enjeux et à l'épistémologie de la documentation :

Organiser le savoir : l'exemple des encyclopédies

La question concerne les modes d'organisation des savoirs en se centrant sur les encyclopédies. Des candidats, selon leurs connaissances, vont sans doute développer des idées autour des encyclopédies, indépendamment des questions d'organisation des savoirs ou sur cette dernière question, indépendamment des encyclopédies. Ces développements sont à juger selon leur intérêt et leur cohérence.

On trouvera des éléments intéressants dans le dossier de veille de l'INRP d'avril 2006 intitulé « Encyclopédisme et savoir. Du papier au numérique ».¹¹

Ce dossier rappelle que les projets encyclopédiques sont des projets sociaux et politiques. Une encyclopédie peut être vue comme l'ensemble de toutes les connaissances humaines, traitées dans un « ordre alphabétique ou méthodique », ou comme « enchaînement des connaissances » (selon Diderot). La première occurrence attestée du mot « encyclopédie » est due à Rabelais dans la première édition de *Pantagruel* (Delon, 1993)¹².

Prenant les encyclopédies, il est possible de donner quelques repères historiques. Voir par exemple <http://fr.wikipedia.org/wiki/Encyclopédie>. Les focalisations principales concernent l'encyclopédie de Diderot et d'Alembert et les encyclopédies en ligne et Wikipédia.

Quelques réflexions générales

Selon Delon (1993), alors que l'idée traditionnelle d'encyclopédie est sous-tendue par l'image du cycle, deux autres métaphores proposées par d'Alembert viennent la remplacer. « Celle de l'arbre transforme la logique circulaire en une généalogie, le savoir se ramifie, s'ouvre à de possibles développements ultérieurs. Celle de la carte, de l'archipel, si ce n'est même parfois du labyrinthe, évoque un réel complexe dont les hommes ne peuvent prendre qu'une connaissance parcellaire ». Il ajoute.

« Cette image d'un savoir et d'un discours en archipel implique une ambition, un choix formel et un paradoxe :

- l'ambition est celle d'un décloisonnement et d'une diffusion des connaissances,*
- le choix formel celui d'un livre à entrées multiples*
- le paradoxe celui d'un objet instable, entre l'unité et l'éclatement. »*

Dans un article de *Rue89* signalant le dépôt de bilan de l'encyclopédie Universalis, est soulignée l'importance du passage du support papier au support numérique, mais rappelée également les innovations de l'encyclopédie de Diderot et d'Alembert.

« Lorsque Diderot et d'Alembert conçurent l'Encyclopédie, ils imaginèrent d'abord une nouvelle organisation du savoir. Une organisation collaborative, où les auteurs étaient nombreux, une organisation cyclique, où les entrées renvoyaient les unes

¹¹ http://ife.ens-lyon.fr/vst/DS-Veille/Dossier_Encyclo.pdf

¹² Delon Michel (1993). Du cercle à l'archipel. Les métaphores du savoir chez Diderot et ses successeurs. Texte présenté lors du colloque *Savoir et Citoyenneté, 21 septembre 1993, La Sorbonne*, « *Quelle transmission du savoir aujourd'hui ?* », Hachette Livre, Le Monde.

aux autres, et en mouvement continu où les articles évoluaient à mesure qu'évoluaient les objets, techniques et savoirs, dont il était question. »¹³

Selon Frédéric Kaplan¹⁴, le livre papier est un support limitant (volumes énormes, index difficiles à manier, des réactualisations fréquentes). Il argumente le fait que livre et encyclopédie s'opposent. Enfin, l'utilisation d'Internet, entraîne des changements dans les modes de classement et d'organisation du savoir. Ils procèdent « de l'accès au document et de l'analyse de son contenu, et non plus l'inverse comme c'était le cas pour les encyclopédies sur papier »¹⁵.

D'une certaine manière, on pourrait considérer que c'est tout le réseau Internet lui-même qui concrétise le concept d'encyclopédie, bien que certaines œuvres circonscrites correspondent à des projets encyclopédiques repérés. Les encyclopédies collaboratives posent en outre la question de l'expertise. On peut citer également l'*Université de tous les savoirs* (UTLS)¹⁶.

Quelques points généraux

Concernant l'organisation des savoirs, la structure fondamentale d'organisation est l'arbre ou l'arborescence. Il intervient dans les grandes classifications (voir la classification de Francis Bacon¹⁷ et ¹⁸). L'organisation générale fournit un premier classement des savoirs. Dans l'encyclopédie de Diderot et d'Alembert, s'ajoutent les « les nécessités pratiques de la mise en série alphabétique », dans le système figuré des connaissances humaines¹⁹.

Les liens entre les savoirs sont caractérisés par les modes de circulation dans l'encyclopédie. En plus de l'arbre, s'ajoutent les renvois, puis les liens ; les systèmes d'index, le catalogue puis la cartographie. Les questions d'organisation des savoirs peuvent ensuite être vues avec le point de vue des grands systèmes de classifications documentaires. On en arrive aux langages documentaires, puis aux ontologies. Enfin, on peut mentionner DBpedia²⁰ et le web des données.

Sur les savoirs eux-mêmes, on peut mettre en exergue quatre points essentiels :

Faire un état des savoirs c'est aussi décider des savoirs qu'il est utile de transmettre, en gros choisir *le périmètre des savoirs*.

Quelle *hiérarchie des savoirs* ? L'encyclopédie de Diderot et d'Alembert cherche à faire bénéficier de la même dignité théorique aux connaissances techniques. Wikipedia ouvre à toutes sortes de « savoir », sans hiérarchie.

Il y a un projet d'ouvrir et de *démocratiser les savoirs*, les rendre accessibles, de contourner les pouvoirs ou les institutions en place : contourner la censure (Diderot et d'Alembert), ne pas limiter aux experts (Wikipédia)...

Les *liens entre les savoirs* sont dans les multiples renvois et modes de circulation prévus, dans les index, les liens hypertextes, etc.

¹³ <http://rue89.nouvelobs.com/rue89-culture/2014/11/22/universalis-depose-bilan-fin-dun-accident-lhistoire-256178>

¹⁴ <https://fkaplan.wordpress.com/2011/06/27/la-tentation-de-lencyclopedisme/>

¹⁵ Cécile, Cindy. *Encyclopédisme et savoir : du papier au numérique. Réflexions sur l'encyclopedisme, dans le cadre d'un exercice pédagogique.* <https://encyclopedienumerique.wordpress.com/>

¹⁶ http://www.canal-u.tv/producteurs/universite_de_tous_les_savoirs

¹⁷ <http://classes.bnf.fr/dossism/b-baconf.htm>

¹⁸ <http://www.cndp.fr/savoirscdi/societe-de-linformation/le-monde-du-livre-et-de-la-presse/histoire-du-livre-et-de-la-documentation/biographies/francis-bacon-1561-1626-baron-de-verulam-1er-vicomte-de-st-albans.html>

¹⁹ <http://classes.bnf.fr/dossism/gc378.htm>

²⁰ <http://fr.dbpedia.org/>

Deuxième épreuve d'admissibilité d'étude d'un sujet de politique documentaire

Le dossier *L'accompagnement des différents publics* comporte 11 documents d'origine diverses : textes officiels, documents d'établissement, articles de périodiques professionnels, pages de sites Web ou enfin extraits d'ouvrages.

Plans de classement possibles

Plan 1 (voir développement)

1. Les enjeux et finalités de l'accompagnement des différents publics
 - 1.1. La régulation des inégalités scolaires (doc 8 et 3)
 - 1.2. L'accompagnement hybride des nouveaux accès à l'information et à la culture (doc 2, 10 et 6)
2. La fonction d'accompagnement du professeur documentaliste auprès de différents publics
 - 2.1. Une posture spécifique pour des objectifs variés (doc 4, 9 et 1)
 - 2.2. Des modalités locales d'accompagnement pour différents publics (doc 5, 7 et 11)

Plan 2

1. Un système éducatif soucieux et actif face à l'hétérogénéité des publics
 - 1.1. L'augmentation des élèves en difficulté et leur prise en charge (doc 8, 3 et 1)
 - 1.2. Les dispositifs d'accompagnement adaptés aux différents publics (doc 5 et 11)
2. La complémentarité des médiations dans l'accompagnement
 - 2.1. La médiation physique (doc 4 et 7)
 - 2.2. La médiation numérique (doc 2 et 10)
 - 2.3. La médiation culturelle (doc 6 et 9)

Plan 3

1. L'hétérogénéité des publics
 - 1.1. Des différences à prendre en compte (doc 8, 3, 1)
 - 1.2. La nécessité d'une approche tournée vers l'utilisateur (doc 2, 10, 6)
2. L'accompagnement des différents publics indispensable dans les établissements scolaires
 - 2.1. La posture et les pratiques d'accompagnement (doc 9 et 4)
 - 2.2. Des actions spécifiques pour prévenir le décrochage (doc 11, 7 et 5)
 - 2.3. Bien d'autres plans de classement sont pertinents et cohérents.

Plan 4

1. Favoriser l'égalité des chances en prenant en compte l'hétérogénéité des élèves
 - 1.1. La lutte contre les inégalités (doc 8, 3 et 1)
 - 1.2. La prise en compte des difficultés et besoins spécifiques (doc 5, 7 et 11)
2. Privilégier l'accompagnement et les partenariats
 - 2.1. Les postures d'accompagnement du professeur documentaliste et des acteurs des politiques culturelles (doc 4, 9 et 10)
 - 2.2. Le partenariat avec les structures culturelles (doc 6 et 2)

Note de synthèse

Introduction :

Une ou plusieurs des entrées suivantes peuvent-être retenues : des références officielles récentes, une définition (attendue dans la copie) de l'accompagnement dans sa pratique auprès des élèves, les finalités de l'accompagnement des publics face à l'inégalité scolaire, une politique documentaire générale.

1. L'accompagnement des élèves est préconisé dans plusieurs textes institutionnels ainsi que dans les dernières orientations :
 - la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république pose le principe d'une école qui ne stigmatise pas les difficultés mais accompagne tous les élèves dans leur parcours scolaire ;
 - le référentiel de compétences des enseignants de 2013 présente les compétences spécifiques aux professeurs documentalistes et leur assigne « accueil et accompagnement des publics » (« D 2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir ») ;
 - le décret du 18 novembre 2014 modifie le code de l'éducation et prévoit que, quels que soient leurs besoins, tous les élèves bénéficient d'un accompagnement pédagogique tout au long de leur parcours scolaire ;
 - le projet de réforme du collège dont les temps et modalités d'Accompagnement Personnalisé (AP) pour tous les élèves doivent leur permettre de mieux apprendre pour réussir, de mieux maîtriser les fondamentaux et de construire de nouvelles compétences ;
 - éventuellement le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture (« des stratégies de prévention comme d'accompagnement sont à mettre en œuvre »).

2. Le terme « accompagnement » mérite d'être défini: désormais omniprésent dans tous les lieux de savoir, il correspond néanmoins à des dispositifs et des pratiques hétérogènes. Dans le système scolaire, des dispositifs tels que l'Accompagnement éducatif, l'AP, et plus récemment le Plan d'accompagnement personnalisé, permettent de construire des appuis aux élèves, appuis au sein desquels le professeur documentaliste a toute sa place. Les pratiques, elles, sont mises en œuvre dans des contextes encore plus variés (Travaux Personnels encadrés (TPE), Histoire des arts...), et concernent également l'assistance informelle apportée aux visiteurs du CDI.

L'accompagnement désigne plus qu'une simple assistance : il implique de se positionner dans une posture « aux côtés de » afin d'aider l'élève à devenir autonome dans ses apprentissages, de l'écouter pour comprendre ses besoins évolutifs et son cheminement. Il s'agit de donner des conseils et des pistes plutôt que des solutions afin qu'il développe ses compétences. Il s'agit enfin de le considérer comme acteur et sujet. La définition retenue impose, sans que les connaissances passent en second plan, une approche à la fois personnalisée, motivante et auto-construite des savoirs et compétences. Cette approche est généralement celle privilégiée par le professeur documentaliste. Non seulement sa pédagogie est différenciée au sein des séquences d'initiation à la recherche documentaire ou des dispositifs de personnalisation des parcours, mais, quand il accueille et conseille chaque visiteur du CDI, quand il l'oriente et l'aide à décrypter l'information, le professeur documentaliste fait figure de médiateur pédagogique et d'accompagnateur.

Le sujet précise qu'il ne s'agit pas uniquement d'aider des élèves en difficulté ou à besoins spécifiques, mais bien tous les publics.

3. L'accompagnement doit répondre à l'hétérogénéité des publics dont les réussites scolaires sont sociologiquement de plus en plus inégales. Notre système éducatif a certes massifié l'école mais il doit aujourd'hui contrecarrer les déterminismes sociaux qui discriminent les élèves. Tout établissement est confronté à cette hétérogénéité et doit la gérer, notamment grâce à des logiques de parcours et d'accompagnement.
4. La politique documentaire, dans ses dimensions sociale, stratégique, organisationnelle, communicationnelle et opérationnelle (éducative et pédagogique), interroge et met en œuvre des propositions d'accompagnement des publics. Etayée sur leurs caractéristiques et besoins, cadrée par des normes scolaires et culturelles, elle définit des stratégies offrant aux usagers, selon leurs attentes, des accès aux ressources et des méthodologies de recherche, de traitement, production et de diffusion de l'information. Enrichie à la fois par une coopération entre enseignants, par une médiation numérique, et grâce à des partenariats avec les acteurs culturels hors l'école, elle favorise pour tous les élèves l'acquisition autonome de compétences et savoirs.

Problématique :

Mots clés : accompagnement, médiation, apprentissage, aide, assistance, personnalisation, besoins.

Formulations possibles de la problématique :

Comment l'accompagnement des différents publics par le professeur documentaliste peut-il favoriser l'égalité des chances ?

En quoi l'accompagnement des différents publics constitue-t-il un levier pour la réussite de tous les élèves ? Peut-il répondre à l'hétérogénéité des élèves ?

En quoi/comment l'accompagnement des différents publics par le professeur documentaliste peut-il répondre aux enjeux de la refondation de l'école ?

Développement :

Le développement doit démontrer la cohérence de l'approche documentaire, articuler les parties et documents selon le plan retenu, lier/confronter des textes dans les sous-parties en respectant leurs idées générales, et répondre à la problématique.

Développement du plan 1 :

1. Les enjeux et finalités de l'accompagnement des différents publics

L'accompagnement des différents publics, encouragé à travers les directives nationales, répond à des enjeux d'efficacité et d'équité du système éducatif français. Il répond également à la problématique des partenaires culturels et éducatifs dont les dispositifs hybrides, complémentaires aux missions de l'école et à celles du professeur documentaliste, apportent une plus-value aux nouveaux accès à l'information et à la culture.

1.1. La régulation des inégalités scolaires (doc 8 et 3)

Les éléments de comparaison internationale des systèmes éducatifs nous indiquent clairement que la diversité des publics doit être mieux appréhendée en France, dans une approche pédagogique et culturelle différenciée selon les besoins des élèves (doc n° 8). Car non seulement l'école creuse les inégalités socioculturelles mais la proportion d'élèves en difficulté a augmenté. Afin d'inverser ces tendances, le ministère (doc n°3) préconise différentes formes d'accompagnement et propose plusieurs outils numériques au service de publics différenciés.

1.2. L'accompagnement hybride des nouveaux accès à l'information et à la culture (doc 2, 10 et 6)

Tous les lieux de savoir sont confrontés aux conditions contemporaines de l'accès à l'information et à la culture. La question de l'accompagnement, à l'heure de Google et du Web 2.0., de la dématérialisation des documents, de l'accès nomade, direct et privé à l'information, interroge les professeurs documentalistes mais également les bibliothécaires (doc n° 2). Dans tous les lieux de savoir, en bibliothèque - comme au CDI - la médiation évolue dans une « relation plus horizontale » d'accompagnement, et sous des formes aujourd'hui plus variées incluant la médiation numérique et la médiation entre usagers et outils numériques. Le besoin d'accompagnement, qu'il soit ou non attaché à une catégorie de public, peut être en effet satisfait tant en présentiel, au sein des structures culturelles et éducatives, qu'à distance. En témoigne l'exemple de l'infothèque du pôle universitaire Léonard de Vinci (doc n°10), avec une offre d'accompagnement hybride conjuguant à la fois les aspects techniques et humains en fonction des besoins d'assistance physique ou virtuelle des usagers. Les musées, conscients que les jeunes, au-delà de certaines pratiques culturelles autonomes, ont besoin d'être accompagnés (doc n°6), offrent également des médiations en ligne décloisonnant les champs éducatifs formels et informels.

2. La fonction d'accompagnement du professeur documentaliste auprès de différents publics

Le professeur documentaliste, grâce à sa posture, ses équipements, sa pédagogie, est particulièrement en mesure d'accompagner les élèves au plus près de leurs besoins. Il met en œuvre cet accompagnement, au service du projet d'établissement et dans le cadre de dispositifs nationaux ou locaux très variés.

2.1. Une posture spécifique pour des objectifs variés (4, 9 et 1)

La pédagogie de l'accompagnement est spécifique au professeur documentaliste selon Claude POISSENOT (doc n° 4), en raison notamment de sa posture et de son intervention tant personnalisée que réactive. En lycée, le professeur documentaliste accompagne particulièrement les élèves de première engagés dans leurs TPE (doc n°9), lesquels, à travers une appropriation personnalisée des programmes, favorisent le développement de l'autonomie des lycéens dans la recherche et l'exploitation de documents. D'une manière plus générale, l'accompagnement est mis au service de chaque politique d'établissement du second degré qui vise la réussite pour tous les élèves par une stratégie offrant à chacun à la fois des enseignements et activités adaptés et des ressources et accompagnements personnalisés. Cette politique, formalisée dans le projet d'établissement (doc n°1), confère au professeur documentaliste un rôle essentiel. Au service des objectifs pédagogiques, ses missions n'en sont pas moins transversales à tous les axes, dans la mesure où les ressources étayent l'ensemble des champs éducatifs et s'adressent à tous les élèves.

2.2. Des modalités locales d'accompagnement pour différents publics (doc 5, 7 et 11)

Le professeur documentaliste vient à la fois, dans différentes modalités, donner du sens aux apprentissages, aider l'élève dans la méthodologie, la recherche et le traitement de l'information, mais également le soutenir dans ses projets, l'ouvrir à la culture, le motiver au travail intellectuel et l'émanciper. Afin de prévenir le décrochage scolaire, le professeur

documentaliste, au sein d'une équipe, propose des séances de méthodologie de recherche telles que celles de la « semaine de remotivation » (doc n°5) pour un public démobilisé et en échec. Même si ce type de projets ne démontre pas un retour significatif sur les apprentissages, le « sentiment d'être accompagné » peut provisoirement remobiliser les élèves. L'aide individualisée en lycée professionnel est également très utile face à la fracture numérique de second niveau (doc n° 7). L'accompagnement soutenu, interactif et encourageant du professeur documentaliste est alors indispensable aux lycéens en difficulté de recherche et de traitement des informations sur internet. Enfin la fonction réparatrice de l'accompagnement auprès d'un public à besoins spécifiques est évidente. Les collégiens souffrant de troubles « dys » en particulier (doc n°11) ont besoin du professeur documentaliste dans l'usage des outils du CDI et des logiciels adaptés à leurs difficultés.

Conclusion de la note de synthèse – point de vue personnel

Conclusion de la note de synthèse :

Au sein d'un système scolaire trop inégalitaire, l'accompagnement des élèves est encouragé sous diverses formes pour répondre à leur hétérogénéité et favoriser la réussite de tous. Les structures culturelles et éducatives partenaires de l'école, confrontées aux nouveaux usages du numérique, évoluent également dans l'accompagnement des publics et développent une médiation numérique.

Le professeur documentaliste « accompagnateur », que ce soit dans la mise en œuvre du projet d'établissement, des dispositifs nationaux ou de multiples actions locales au service des différents publics, permet à chaque élève de vivre un rapport plus structurant aux savoirs, à la culture et au numérique.

Point de vue personnel

Ce point de vue met en exergue les valeurs et convictions personnelles du candidat quant à la problématique soulevée. Elle l'engage dans une posture qui doit être bienveillante, constructive, dynamique, fédératrice et en aucun cas critique de l'institution.

Cette partie est significative du positionnement et de la plus-value du professeur documentaliste dans l'accompagnement des publics, que ce soit au travers d'actions spécifiques dédiées à certains élèves, de dispositifs nationaux (AP, TPE, Parcours individuel d'information et de découverte du monde économique et professionnel, Parcours d'éducation artistique et culturelle,...) ou bien dans des séquences pédagogiques de type Education aux médias et à l'information, ou enfin dans l'assistance du tout-venant au CDI .

Face à l'hétérogénéité des élèves, l'école doit viser l'équité plus que l'égalité de l'approche pédagogique. Elle doit, dans son offre éducative, pluraliser les dispositifs d'apprentissage, les formes de médiation au savoir, à la culture et aux outils numériques, ainsi que les accompagnements et tutorats, afin de mener chaque élève à la réussite. Cet objectif, répercuté dans la politique documentaire, suppose notamment une médiation numérique en collaboration avec les autres enseignants ainsi qu'un partenariat avec les structures culturelles afin d'offrir les meilleures conditions de personnalisation d'accès aux ressources, à la culture et aux savoirs.

Le professeur documentaliste, dans une approche tournée vers les usagers et un accompagnement ajustable, assure une différenciation sans installer les différences entre les

publics. Dans un CDI, espace tiers à l'écart des exigences scolaires et parentales, il reconnaît et répond, de façon personnalisée, aux besoins et intérêts propres à chacun. Sa guidance ponctuelle, sans faire à leur place, aide les élèves à développer leurs compétences dans les recherches, dans les apprentissages et le travail, avec des méthodes à la fois apprises, auto et co-construites. Il évite ainsi les conduites improductives de passivité ou de résistance. Dans l'accompagnement le professeur documentaliste neutralise sensiblement son expertise et permet aux élèves de développer la leur. Il n'a vocation qu'à s'effacer au bénéfice de leur émancipation intellectuelle.

La politique documentaire, et en particulier, l'accompagnement du professeur documentaliste, placent donc les élèves dans des dispositions favorables à leur apprentissage autonome, leur motivation et leur réussite. Il contribue ainsi à l'égalité des chances.

B - Les épreuves orales d'admission

La connaissance des programmes et instructions de l'enseignement secondaire pour la mise en œuvre de séquences pédagogiques et la bonne compréhension des attentes institutionnelles pour le métier de professeur-documentaliste restent des éléments déterminants pour l'admission.

L'épreuve comporte deux volets : le premier consiste pour le candidat à élaborer une séquence pédagogique nécessitant l'exploitation de ressources documentaires ; le second nécessite la réalisation d'une bibliographie et l'analyse documentaire de deux documents.

Les candidats doivent avoir conscience des changements intervenus à l'oral : d'une part, les temps de préparation sont plus courts et d'autre part les coefficients des épreuves orales sont plus élevés.

La préparation

Il est nécessaire pour le candidat d'équilibrer son temps de travail durant la préparation ainsi que le temps consacré à chaque volet de l'exposé. Donc la totalité du sujet doit être traitée : les impasses sont pénalisantes.

Bien qu'ancienne, cette première remarque vaut particulièrement pour les nouvelles épreuves du CAPES rénové. Les candidats doivent avoir conscience des implications des changements intervenus : les candidats doivent traiter la totalité des questions en un temps réduit.

La stratégie qui consisterait à privilégier la séquence pédagogique (premier volet de la première épreuve d'admission) au détriment du traitement documentaire (deuxième volet) serait particulièrement pénalisante.

Un matériel adapté est à la disposition de chaque candidat à savoir un micro-ordinateur raccordé à un réseau local et à Internet ainsi qu'un accès à une imprimante. De plus, des postes de travail supplémentaires sont installés afin de remplacer instantanément un poste défaillant.

Techniquement, il s'agit d'une architecture de réseau local, qui permet aux candidats d'être dans une situation de poste de travail individuel. Quant à l'accès à Internet, il est assuré par une liaison à haut débit.

En cas de problème rencontré, une assistance technique est en permanence disponible dans les salles de préparation. Celle-ci ne doit et ne peut pas répondre à d'éventuelles questions concernant le domaine d'évaluation des compétences des candidats. En outre, l'organisation et la régularité des épreuves sont assurées par les surveillants présents dans les salles.

Le candidat doit choisir son mode de présentation et utiliser largement les possibilités du multimédia, en particulier de la vidéo-projection et de l'interactivité des outils.

Chacune des commissions siégeant en parallèle dispose d'un micro-ordinateur ayant accès au réseau interne, configuré de manière identique aux postes de préparation et connecté à un système de visualisation collective.

Les sujets sont souvent mal lus, ou de façon incomplètes. Cela entraîne les candidats dans des exposés qui sont soit à la limite du hors sujet, soit trop génériques et donc inadaptés à la situation pédagogique suggérée par les termes du sujet. Par exemple, pour les sujets précisant la qualité d'un collègue « rural », la nécessaire prise en compte de cet adjectif aurait dû avoir un impact déterminant sur les choix et les réflexions de certains candidats.

Les textes officiels qui apparaissent dans tous les sujets sont « oubliés » par un trop grand nombre de candidats. Cela les conduit à des erreurs ou tout du moins à des généralités, quand la lecture de ces textes auraient permis de restreindre le sujet et donc de proposer une séquence plus pertinente.

Beaucoup s'engagent dans le sujet sans prendre auparavant connaissance du dispositif concerné : un défi lecture, un enseignement d'exploration, un parcours de découverte des métiers... cela les entraîne également dans une erreur de cibles : action pour des secondes entreprises en appui de programmes concernant les premières, par exemple.

La problématique des sujets est souvent éludée. Quand le candidat la reformule, elle passe souvent à côté du questionnement attendu. Pratiquement aucun candidat ne s'interroge sur le contexte inscrit en filigranes dans les termes du sujet. Par exemple, pourquoi faire créer des affiches publicitaires, pourquoi participer à un concours, pourquoi sensibiliser aux dangers d'internet, pourquoi pratiquer une veille scientifique en rapport avec le devenir de la planète...

Conseil du jury : lire en priorité le ou les textes officiels accompagnant le sujet et ne pas commencer à travailler la séquence avant d'en avoir assimilé les directives ainsi que les objectifs

Problématiser en s'interrogeant sur le pourquoi et les objectifs pédagogiques poursuivis par les enseignants. Ces derniers sont souvent inscrits en filigrane dans les termes du sujet qu'il convient d'analyser dans sa totalité : tous les termes comptent et sont à « peser ».

Un autre constat porte sur l'absence de définition donnée aux termes clés (connus ou pas comme supranational) qui composent le sujet : comment définir l'image, la communication, le concept de patrimoine, la qualité... Donnez une définition des termes clés qui composent le libellé du sujet

Les consignes

D'une façon générale, elles sont bien comprises par les candidats et suivies correctement.

Conseil du jury : en principe, le candidat qui s'est préparé au concours connaît déjà les consignes. Les méconnaître prend donc tout son sens pour les membres du jury. Lire les consignes, les comprendre et les respecter est un point important dans l'enseignement tout particulièrement pour le professeur-documentaliste

L'épreuve

De façon générale, les candidats ont su se référer aux programmes des collèges et des lycées ainsi qu'aux instructions, aux textes produits par l'institution et ceux produits par des structures de recherche, des chercheurs ou des organismes. Par conséquent, les évolutions des programmes doivent être connues des candidats, ceux-ci pouvant alors envisager des implications dans leur pratique professionnelle. Une veille sur ces évolutions se révèle donc nécessaire.

En matière de compétences informationnelles, le socle commun et le guide PACIFI sont maintenant connus et cités. Néanmoins l'intérêt et l'usage que pourrait en faire un professeur documentaliste n'apparaissent pas suffisamment clairement dans les propos de certains candidats.

La présentation des candidats est globalement satisfaisante et l'expression est convenable. En revanche l'analyse du sujet est souvent superficielle. Il est nécessaire pour le candidat de traiter tous les termes contenus dans l'énoncé afin de définir le sujet et de proposer une exploitation à visée pédagogique.

Il est impératif que le candidat maîtrise la terminologie du Socle commun qui distingue connaissances, capacités et attitudes. De même les apprentissages informationnels des élèves et leur évaluation, quand ils sont évoqués, sont trop souvent confus ou obscurs.

La notion de progression dans les apprentissages a été l'occasion de prendre en compte et d'exposer la relation entre compétences info-documentaires et connaissances disciplinaires.

Des confusions importantes sont observées sur des concepts de base : auteur, directeur de publication, éditeur, veille et suivi documentaire, droit à et droit de l'image.

Évoquer le recours au numérique ne suffit pas pour répondre aux besoins d'une problématique ; car l'utilisation d'outils pour le traitement documentaire doit nécessairement être réfléchie et argumentée : La connaissance et la maîtrise des métadonnées, du référencement, des liens hypertextes... est indispensable.

La question de la politique documentaire de l'établissement n'est souvent qu'évoquée alors qu'un développement sur son contenu serait nécessaire pour la contextualisation de la situation. Celle-ci ne peut se dispenser d'une réflexion sur l'évolution de la place et du rôle des CDI dans l'établissement : quelle prise en compte des temps des élèves ? Dans quels espaces ? Avec quelles ressources ? Dans quelle réflexion collective ?

A ce titre quelques éléments de sociologie de l'éducation et de sociologie de la jeunesse seraient très utiles pour savoir, avant de construire la séquence pédagogique, quelles sont les caractéristiques sociales des publics scolaires ainsi que la nature de leurs difficultés cognitives (difficultés de lecture, difficultés d'expression écrite ou orale des élèves, etc.).

La connaissance même générale des pratiques médiatiques des élèves (télévision, jeux vidéo, réseaux sociaux, téléchargement, ainsi que les genres de programme fréquentés) paraît également indispensable non seulement parce qu'elle vient directement interférer avec leurs pratiques numériques mais aussi parce qu'elles construisent une représentation du monde, nourrissent leurs goûts, favorisent l'intériorisation de normes commerciales qui peuvent entrer en contradiction avec les valeurs de citoyenneté que le professeur documentaliste a pour mission de transmettre.

Il semble que les candidats éprouvent des difficultés à saisir l'identité professionnelle du professeur-documentaliste, notamment sa responsabilité dans le champ des ressources, son rôle dans la mise en œuvre de pédagogies actives et les approches transdisciplinaires.

De même les sujets faisant explicitement référence à un ou plusieurs professeurs de discipline qui demandent la collaboration du professeur-documentaliste ont conduit des candidats à s'enfermer dans une situation de « sollicité ».

A l'inverse, certains candidats monopolisent la séquence sans s'interroger sur la notion de partenariat avec les professeurs de discipline : quelle collaboration ? Avec quels objectifs ? Comment les représentations mentales et les pré-requis des élèves sont-ils pris en compte ? Quelle est la place de cette séquence dans un parcours de formation des élèves

qui prend en compte leur âge, leur niveau de formation et leur environnement socio-culturel ? Pour quels acquis ?

L'exposé

Les membres du jury ont apprécié les candidats qui structurent clairement leur exposé et équilibrent les différentes parties qui le composent avec le rappel du sujet, l'annonce d'une problématique et d'un plan, le développement de la demande et une conclusion.

On observe malheureusement un déséquilibre flagrant entre les développements de certaines tâches. Le traitement documentaire, en particulier, fait l'objet d'une présentation souvent non commentée : le candidat se bornant à la présentation, souvent sans explications complémentaires, des bordereaux de saisie. La justification relative aux choix des documents est également souvent absente, ce qui est fort regrettable puisqu'elle est l'indice permettant de voir si le candidat a analysé les besoins des élèves, des enseignants et a su s'y adapter.

Les séquences pédagogiques

L'organisation des séquences pédagogiques peut revêtir un nombre de séances impressionnant sans prise en compte du nombre d'heures/élèves et encore moins du nombre d'heures/ professeurs. Les évaluations sont timides. Probablement que les séquences d'apprentissage couvrent trop d'objectifs disciplinaires, de compétences info documentaires, de compétences du Socle commun. Il est difficile de savoir sur quoi portera l'évaluation. Les candidats présentent souvent des séquences répondant à une structuration rencontrée lors de leur formation. Mais ils ont tendance à multiplier les objectifs documentaires, tombant ainsi dans un manque de réalisme certain : rappeler en 10 minutes (pour des 3^e), les six étapes de la recherche documentaire, chercher et comparer (pour proposer la meilleure) plusieurs définitions du droit d'auteur en 1 minute, pour des 4^e ! La non lecture des textes officiels déjà signalés entraîne vers une inadaptation de la séquence : proposer, par exemple, la découverte d'un patrimoine local du XIX^e quand le programme des sixièmes porte sur le Moyen-âge.

Certains candidats contextualisent cette séquence ou s'appuient sur des exemples précis. La démarche est bonne si elle est pertinente. Situer le dopage sportif comme problématique essentielle dans l'avenir de la planète semble un peu discutable. Proposer une séance sur le « savoir exposer » paraît dépassé et non pertinent pour des élèves de terminale... Certains candidats ont l'idée de consulter pour s'en inspirer, des séquences proposées par certains établissements scolaires. Cela peut se faire à condition de donner ses sources aux membres de la commission, de ne pas opérer un 'couper-coller', mais surtout d'adapter cette séquence à la demande que suggère le sujet !

Conseil du jury : outre l'impérative obligation de référer aux textes officiels, le candidat a tout intérêt pour la plupart des sujets à fonder sa séquence sur les besoins et les usages des élèves. Il s'agit, par exemple, de s'interroger sur les usages que les élèves font d'internet avant d'établir un programme de protection sur les dangers de ce réseau ; s'interroger aussi sur les « actes de consommation » des élèves de la classe concernée ...

Le corpus numérique et la bibliographie

Même si les techniques de recherche et le traitement documentaire sont globalement corrects, le corpus proposé par le candidat est souvent trop restreint, pas toujours pertinent et sous-exploité.

Aucun candidat ne semble avoir compris l'intérêt de la normalisation dans les activités documentaires. Peu ont consulté directement la norme portant sur les références bibliographiques. Cela est paradoxal car tous insistent sur l'importance de transmettre à leurs élèves les connaissances relatives à la citation des sources.

Peu de candidats établissent leurs corpus ou leur bibliographie en fonction d'une démarche rigoureuse et documentaire. (Consultation directe des sources fondamentales, consultation de catalogues...). Cela renforce l'idée d'une absence de connaissances professionnelles et d'un manque de rigueur pour le futur. Par ailleurs, les corpus proposés laissent entrevoir une perception du métier trop limitée aux conseils méthodologiques, sans prise en compte des contenus. Ainsi, les membres de la commission ont examiné des corpus ou des bibliographies développant les savoir-faire d'une exposition, d'une brochure en ligne, d'une grille d'analyse... mais ces dernières ne contenaient aucun document relatif au sujet !

Conseil du jury : consulter le document primaire 'la norme 690', plutôt que des documents la présentant ou la commentant. Cela permet de voir toutes les possibilités offertes dans la description physique du document et d'opérer une distinction nette entre les objectifs des normes portant sur les notices, les références...

S'entraîner dans la consultation de catalogues (Opac, catalogues collectifs...) pour savoir dresser une bibliographie.

Justifier vos choix en fonction de l'intérêt pédagogique et de l'accès à l'information qu'autorise le document sélectionné. Tel article du journal Le Monde peut être pertinent pour le sujet traité mais est-il adapté à des élèves de 6^e ?

Se rappeler qu'un document peut être pertinent par la nature du sujet : penser, par exemple, aux atlas ou cartes géographiques semble évident pour un sujet relatif à cet enseignement !

Ne pas méconnaître des sources essentielles, autres que celles fournies par l'Education nationale : l'Institut national de la démographie, l'Institut national de la géographie...

Le traitement documentaire

De nombreux candidats établissent ce traitement à partir de BCDI mais sans pouvoir expliciter clairement les opérations documentaires qu'ils effectuent ni expliquer différents champs composant le bordereau. C'est le cas par exemple, du champ descripteurs qui implique que soit faite la différence entre descripteurs et mots clés... et que soit connu le thésaurus à la base de cette indexation. C'est le cas également du champ 'résumé', souvent rempli sans idée des objectifs des différents résumés documentaires possibles à réaliser. Par ailleurs, s'il n'est pas interdit de présenter un bordereau d'un document déjà traité, il convient de le signaler et de le commenter correctement.

Peu de candidats choisissent un autre format, une indexation avec un autre thésaurus... et savent justifier les raisons de leurs choix.

Conseil du jury : le choix du bordereau doit être raisonné et non répondre à l'idée de montrer son savoir au jury. Choisir le Dublin Core ou BCDI signifie que le candidat en a compris les composantes mais aussi l'intérêt documentaire (présence de certains champs, type d'analyse...)

L'entretien

Entretien sur le sujet traité

Les premières questions posées portent en général sur l'exposé et, à travers lui, le sujet. Les membres de la commission cherchent à obtenir des explications ou des compléments de réflexion sur ce que le candidat a donné dans son exposé. Cela permet souvent de mesurer le niveau de lecture et de compréhension du sujet, la connaissance du système éducatif, la perception que le candidat a des enseignants de discipline, des élèves et du professeur-documentaliste...

Sur la séquence pédagogique

L'entretien porte essentiellement sur le « réalisme » de la séquence, les compétences (terme à savoir impérativement définir) info-documentaires visés, l'évaluation, le prolongement de la séquence, la prise en compte des acquis ou des pré-requis des élèves...

Sur la culture professionnelle et générale

L'entretien cherche également à vérifier la solidité des connaissances du candidat, sa culture générale et professionnelle. Les membres de la commission marquent, par exemple, leur étonnement dans la méconnaissance par le candidat de l'appel du 18 juin, son incapacité à situer un département français, sa méconnaissance des révolutions arabes...

Sur le traitement documentaire

Les candidats ont tendance à aller très vite dans la présentation de ce traitement. C'est pourquoi les questions portent non seulement sur les opérations documentaires effectuées mais aussi sur la pertinence des sources, des documents sélectionnés par rapport aux besoins (analysés ou pas) des élèves.

Attitude des candidats

Généralités

Les candidats s'inscrivent pour la plupart dans un esprit de dialogue avec les membres de la commission. Cela leur permet de signaler une question non ou mal comprise. Mais il ne faut pas en faire un système qui permet de gagner du temps. Par ailleurs, il importe que le candidat distingue des questions générales, telle que par exemple : « intérêt du ludo-éducatif » qui sollicitent la réflexion et les connaissances, et des questions qui demandent une réponse précise et sans détour, par exemple : développement du sigle CNIL. Il paraît également judicieux d'éviter les affirmations ou des prises de position péremptoires non argumentées. Par exemple, affirmer que l'on n'est pas concerné par la publicité, qu'il n'y aura pas de documents papier dans le CDI ou l'inverse...

Communication de documents aux membres du jury

La communication de documents papier n'est en rien obligatoire. Si le candidat la propose, il doit veiller à la lisibilité.

La plupart des candidats utilisent le vidéoprojecteur pour leur exposé. Quelques fautes d'orthographe ont pu leur échapper, occasion de le signaler rapidement (euristique, objectif générale...)

Attentes et recommandations du jury

La première des recommandations, qui vaut pour toutes les épreuves, est d'effectuer une préparation méthodique.

Pour cette épreuve, la connaissance des textes officiels, et tout particulièrement des programmes d'enseignement, des dispositifs et de leur modification est essentielle.

Le candidat doit avoir compris comment son action bénéficie aux élèves alors qu'il n'a pas de service d'enseignement à proprement parler.

Il doit faire preuve d'une grande qualité de réflexion pédagogique montrant sa capacité à former des élèves dans des configurations diversifiées allant de la relation individuelle type tutorat aux petits groupes d'élèves voire une classe entière.

Le jury souhaite que le candidat travaille cette épreuve avec beaucoup plus de rigueur dans le cadrage pédagogique et le positionnement professionnel, prenant en compte tout à la fois les objectifs disciplinaires, les thématiques dans leurs principaux aspects, un contexte réaliste, les directives officielles, le système éducatif dans son ensemble et le public, ainsi que, bien entendu, les enjeux info-documentaires.

Le jury attend des candidats *a minima* une connaissance et un respect des normes bibliographiques. Le catalogage n'est pas seulement un exercice de concours : il correspond à des pratiques maîtrisées du professeur-documentaliste. Le statut des ressources devrait être analysé de même que leur fiabilité et leur pertinence.

Le candidat qui a une bonne connaissance du système éducatif, du métier et de ses enjeux et qui sait proposer un scénario pédagogique faisant sens, une démarche cohérente et un discours argumenté est apprécié.

On attend également du candidat qu'il soit capable de faire preuve de curiosité, d'esprit critique et qu'il suive l'actualité. Sa culture doit être constamment enrichie par l'exercice du métier en approfondissant ses connaissances et sa réflexion sur les grandes problématiques pédagogiques. On ne saurait trop recommander au candidat de développer une solide culture numérique qui dépasse la fréquentation d'un réseau social.

Ainsi sur un sujet sur la résistance et la citoyenneté, une partie du temps de la préparation aurait dû être consacré à réfléchir aux liens possible entre ces grandes notions. De plus, la connaissance des grandes notions du droit du web semble indispensable également, et ne devrait pas se limiter au droit d'auteur. Les notions de vie privée, d'espace public, d'intimité, de droit de la presse devraient également être connues des candidats afin de pouvoir les transmettre en situation dans la relation pédagogique aux élèves.

Les candidats ne devraient pas s'étonner de l'élargissement de l'entretien à d'autres thématiques que le sujet qui lui sert d'entrée en matière. Ainsi le jury a apprécié les travaux originaux et l'engagement des candidats.

L'entretien permet de vérifier les connaissances des candidats, leur comportement, leur réactivité. Il leur donne notamment l'occasion de corriger leurs erreurs, de se recentrer sur le sujet. Le jury a particulièrement apprécié cette capacité de remise en question constructive.

L'entretien permet aussi d'appréhender la connaissance que les candidats ont du métier et de son environnement dans lequel ils veulent s'engager ainsi que du système éducatif.

Les candidats qui réussissent sont ceux qui nourrissent le dialogue dans une interaction et font preuve d'une réflexivité en prenant en compte les remarques du jury pour faire d'autres propositions. Les compétences de communication et d'adaptabilité sont au cœur du métier du professeur- documentaliste.

Remarque importante : Le transfert du CAPES vers l'académie de Reims s'est accompagné d'une réflexion approfondie avec le Rectorat, la DGRH, Canopé et les ESPé sur l'environnement technologique dans lequel les candidats ont passé l'épreuve 1 de mise en situation professionnelle. Il n'est pas exclu que cette réflexion se poursuive en ce qui concerne notamment les conditions d'accès à internet pendant l'épreuve.

Conclusion :

Le jury tire un bilan positif de cette session du CAPES externe / CAFEP 2015 de Documentation.

Les objectifs de recrutements ont été atteints dans des conditions jugées satisfaisantes, sur les plans quantitatif et qualitatif.

En termes de ressources humaines, les opérations de recrutements sont essentielles. Les lauréats doivent désormais s'engager dans un processus de développement professionnel continu pour consolider leurs compétences.

Le jury espère que les futurs candidats tireront profit de la lecture de ce rapport. C'est la raison pour laquelle sont publiés, en plus des commentaires traditionnels, des exemples de sujets donnés aux deux épreuves orales d'admission mais aussi les grilles d'évaluation (avec les barèmes indicatifs) utilisées lors de cette session.

Les contacts établis avec les « formateurs représentatifs » ont aidé le jury à gérer cette phase de transformation des épreuves du concours. En retour, le jury espère que ces contacts ont permis aux formateurs d'ajuster le contenu de leurs préparations.

Annexe 01 : Exemples de 10 sujets relatifs à la première épreuve d'admission

Ministère de l'éducation nationale

CONCOURS de recrutement du CAPES externe et du CAFEP

Section DOCUMENTATION

Session 2015

EPREUVE D'ADMISSION n° 1

Epreuve de mise en situation professionnelle

Durée de la préparation : deux heures / Durée de l'épreuve : une heure, dont vingt minutes maximum d'exposé

Coefficient : 2

SUJET

La Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République indique que « la culture scientifique et technologique prépare le futur citoyen à comprendre le monde qui l'entoure et à appréhender les défis sociétaux et environnementaux ». Elle précise aussi que « la formation scolaire comprend un enseignement progressif et une pratique raisonnée des outils d'information et de communication et de l'usage des ressources numériques qui permettront aux élèves tout au long de leur vie de construire, de s'approprier et de partager les savoirs. » Dans le cadre d'une collaboration avec un(e) enseignant(e) de SVT, vous mettez en oeuvre, avec une classe de 3e, une séquence d'initiation à la veille documentaire et à la curation de l'information.

Premier volet

Vous élaborerez une séquence pédagogique ou éducative nécessitant l'exploitation de ressources documentaires. Vous constituerez un corpus de documents numériques et exposerez la situation envisagée. Vous justifierez vos choix de nature pédagogique et éducative et explicitez votre démarche. Vous indiquerez les apprentissages informationnels des élèves qui peuvent être articulés à cette situation.

Second volet

a) Vous élaborerez une bibliographie sur le sujet proposé incluant des éléments du corpus sélectionnés et des documents complémentaires que vous jugerez utiles.

b) Vous effectuerez l'analyse documentaire de deux documents de votre choix tirés du corpus.

SUJET 02 :

« Dans l'enseignement des arts plastiques, culture et pratique sont mises en dialogue étroit et constant. Il s'agit d'offrir des sources dans lesquelles puiser et de proposer des champs de connaissances qui vont nourrir l'imaginaire de l'élève. » (B.O. spécial n°9 du 30 septembre 2010). Vous êtes partie prenante de l'organisation d'un voyage scolaire des élèves de Terminale suivant l'enseignement de spécialité Arts Plastiques. Vous proposez de les accompagner pour la production d'un carnet de voyage numérique. Ce carnet peut être à la fois outil de diffusion d'une expérience de voyage et outil de collecte culturelle.

SUJET 03 :

Vous êtes chargé(e), conjointement avec un professeur de Lettres et un professeur d'Histoire et Géographie, de l'enseignement d'exploration Littérature et Société en classe de Seconde (B.O. spécial n°4 du 29 avril 2010). Vous proposez de participer à un prix littéraire lycéen. Lors de la remise des prix, vos élèves présenteront une production numérique autour des livres lus.

SUJET 04 :

Le thème 2 du programme de l'enseignement commun d'éducation civique, juridique et sociale en classe terminale des séries générales (Bulletin officiel spécial n°8 du 13 octobre 2011) s'intitule « Pluralisme des croyances et des cultures dans une république laïque ». Le professeur chargé de cet enseignement a demandé aux élèves de terminale scientifique des exposés sur les risques liés aux dérives sectaires. Il sollicite votre participation.

SUJET 05 :

L'accompagnement des élèves nouvellement arrivés en France s'effectue dans une structure spécifique appelée unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A). Le professeur de FLE/FLS vous demande de faire découvrir le CDI et les principes de base de la recherche documentaire aux élèves.

SUJET 06 :

Dans le cadre du thème 4 du programme de technologie en classe de 3ème (B.O. spécial n°6 du 28 août 2008) consacré à l'évolution de l'objet technique, le professeur chargé de cet enseignement vous sollicite afin d'aborder avec ses élèves la notion de veille technologique. Il souhaite que vous interveniez pour expliciter aux élèves ce processus informationnel complexe. Les élèves travailleront en petits groupes sur des thèmes identiques avec pour objectif de surveiller l'environnement technologique afin d'y détecter des innovations robotiques. L'enseignant vous propose d'organiser avec lui un challenge de la veille au sein de sa classe.

SUJET 07 :

Le thème 7 du programme d'histoire géographie en classe de CAP (B.O. n° 8 du 25 février 2010) s'intitule « L'homme et sa planète aujourd'hui : Les sociétés face aux risques naturels et technologiques. » *A l'occasion du 4e anniversaire de l'accident nucléaire de Fukushima*, le professeur chargé de cet enseignement a choisi de traiter avec ces élèves dans le cadre du Contrôle Continu de Formation la problématique suivante : *quels enseignements peut-on*

tirer de la catastrophe de Fukushima sur les relations entre sociétés, progrès et risques ? Il sollicite votre participation pour aider les élèves à préparer leur dossier individuel de CCF. Il souhaite que vous interveniez plus particulièrement sur la notion de l'évaluation des sources.

SUJET 08 :

L'option facultative de découverte professionnelle (3 heures hebdomadaires) vise à proposer aux élèves des classes de troisième du collège une approche du monde professionnel par une découverte des métiers, du milieu professionnel et de l'environnement économique et social. (B.O. n°11 du 17 mars 2005). Les professeurs chargés de cette option souhaiteraient que les élèves travaillent sur l'organisation du travail dans une entreprise. Ils sollicitent votre collaboration pour accompagner les élèves dans leur stratégie de recherche et leur production finale qui devra être présentée sous forme numérique.

SUJET 09 :

A l'occasion de la *Semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme*, un professeur en charge de l'éducation civique sollicite le professeur-documentaliste du collège en lui demandant de collaborer à la mise en place d'activités pour une classe de 5e. Les productions des élèves seront publiées.

SUJET 10 :

Dans le cadre du programme d'histoire de classe de 3e (B.O. spécial n°6 du 28 août 2008), le professeur chargé de cet enseignement souhaite développer un projet transmédia en collaboration avec le professeur documentaliste permettant de rendre compte du quotidien des soldats au cours de la première guerre mondiale, en se fondant sur des œuvres littéraires et picturales de l'époque.

Annexe 02 : Exemples de sujets relatifs à la deuxième épreuve d'admission
--

Ministère de l'éducation nationale

Concours de recrutement du CAPES externe et du CAFEP

Section DOCUMENTATION

Session 2015

EPREUVE D'ADMISSION n° 2

Epreuve d'entretien à partir d'un dossier

Durée de la préparation : deux heures

Durée de l'épreuve : une heure (vingt minutes d'exposé maximum suivies de quarante minutes d'entretien)

Coefficient : 2

SUJET

En vous appuyant sur les documents suivants et sur vos connaissances personnelles, exposez l'apport des pratiques coopératives au CDI dans les apprentissages.

Document 1 :

CARBONEL, Jacques. La pédagogie coopérative : oui, si... Ou le point de vue d'un didacticien, entretien avec Michel Develay. Les Cahiers pédagogiques [en ligne], CRAP Cahiers pédagogiques, [consulté le 20/03/2015]. Disponible sur : <http://www.cahierspedagogiques.com/La-pedagogie-cooperative%E2%80%89oui-si-Ou-le-point-de-vue-dundidacticien>

Document 2 :

MEN. Présentation des travaux personnels encadrés et des thèmes nationaux [En ligne], Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 09/09/2014, [consulté le 20/03/ 2015]. Disponible sur : <http://eduscol.education.fr/cid47789/tpe.html>

Document 3 :

HEREDIA, Raphaël, BAZEAUD, Marion, Je collabore en classe... et en direct ! In : Site des document@listes de l'académie de Besançon [consulté le 20/03/ 2015]. Disponible sur : <http://missiontice.ac-besancon.fr/documentation/index.php/je-collabore-en-classe-et-endirect>

Vous êtes prié(e) de remettre le dossier aux membres de la commission à la fin de l'épreuve.

Ministère de l'éducation nationale
Concours de recrutement du CAPES externe et du CAFEP

Section DOCUMENTATION

Session 2015

EPREUVE D'ADMISSION n° 2

Epreuve d'entretien à partir d'un dossier

Durée de la préparation : deux heures / Durée de l'épreuve : une heure (vingt minutes d'exposé maximum suivies de quarante minutes d'entretien)

Coefficient : 2

SUJET

En vous appuyant sur les documents suivants et sur vos connaissances personnelles, exposez comment le professeur documentaliste peut contribuer à l'insertion des élèves dans la *société de l'information*.

Document 1 :

VODOZ, Luc, Fracture numérique, fracture sociale : aux frontières de l'intégration et de l'exclusion, In : Sociologies [En ligne], Dossiers, Frontières sociales, frontières culturelles, frontières techniques, 27/12/2010 [consulté le 20/03/2015]. Disponible sur : <http://sociologies.revues.org/3333>

Document 2 :

MEN, Le numérique : lutter contre les inégalités et améliorer les apprentissages » [20/03/2015]. Disponible sur : <http://www.education.gouv.fr/cid81791/rentree-scolaire-2014-2015.html>

Document 3 :

DURAND, Aurélie. Projet CDI Villard de Honnecourt 2011 – 2015. In : CDI Amiens [en ligne]. Rectorat de l'académie d'Amiens [25/03/2015]. Disponible sur : http://cdi.ac-amiens.fr/sites/cdi.ac-amiens.fr/IMG/pdf/Projetetab_cdifresnoylegrand2011_2015.pdf

Vous êtes prié(e) de remettre le dossier aux membres de la commission à la fin de l'épreuve.

Ministère de l'éducation nationale
Concours de recrutement du CAPES externe et du CAFEP

Section DOCUMENTATION

Session 2015

EPREUVE D'ADMISSION n° 2

Epreuve d'entretien à partir d'un dossier

Durée de la préparation : deux heures / Durée de l'épreuve : une heure (vingt minutes d'exposé maximum suivies de quarante minutes d'entretien)

Coefficient : 2

SUJET

En vous appuyant sur les documents suivants et sur vos connaissances personnelles, vous préciserez la place de l'éducation aux médias et à l'information dans les apprentissages informationnels des lycéens ?

Document 1 :

MEN. L'EMI dans la loi de du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. MEN, Paris 2014 (consulté le 23 mars 2015). Disponible sur : <http://eduscol.education.fr/cid83623/l%20emi-dans-la-loi-dedu-8-juillet-2013-d-orientation-et-de-programmation-pour-la-refondation-de-lecole-de-la-republique.html>

Document 2 :

Divina Frau-Meigs, Marlene Loicq, Perrine Boutin Politiques d'éducation aux médias et à l'information en France, mai 2014, p. 32-35 (consulté le 23 mars 2015). Disponible sur : http://www.enjeuxmedias.org/IMG/pdf/FRANCE_rapport_2014.pdf

Document 3 :

Cotteret Sévrine, Réalisation d'un journal scolaire. Doc TICE Site des document@listes de l'académie de Grenoble. Académie de Grenoble.(consulté le 23 mars 2015). Disponible sur : <http://missiontice.ac-besancon.fr/documentation/index.php/realisation-dunjournal-scolaire/>

Vous êtes prié(e) de remettre le dossier aux membres de la commission à la fin de l'épreuve.

Ministère de l'éducation nationale
Concours de recrutement du CAPES externe et du CAFEP

Section DOCUMENTATION

Session 2015

EPREUVE D'ADMISSION n° 2

Epreuve d'entretien à partir d'un dossier

Durée de la préparation : deux heures / Durée de l'épreuve : une heure (vingt minutes d'exposé maximum suivies de quarante minutes d'entretien)

Coefficient : 2

SUJET

En vous appuyant sur les documents suivants et sur vos connaissances personnelles, vous réfléchirez au rôle du professeur-documentaliste dans la sensibilisation des élèves à la construction de leur identité numérique.

Document 1 :

MEN. *Gérer ses profils et ses identités*. Paris, 2013. [consulté le 23 mars 2015]. Disponible sur : <http://eduscol.education.fr/internet-responsable/communication-et-vieprivee/maitriser-son-identite-numerique/gerer-ses-profils-et-ses-identites.html>

Document 2 :

MERZEAU, Louise. *Les paradoxes de la mémoire numériques*. In : Intercdi, n° 244 [en ligne]. 2013, p. 68-71. [consulté le 23 mars 2015]. Disponible sur : <http://merzeau.net/wp-content/uploads/2013/09/InterCDI-Merzeau.pdf>

Document 3 :

Mission TICE et CLEMI académie de Versailles. *Ma vie en numérique*. In : Education aux médias et à l'information de Versailles [en ligne], Éducation aux médias – Académie de Versailles. 2012 [consulté le 23 mars 2015]. Disponible sur : http://catalogue.crdp.ac-versailles.fr/memotice_identite_numerique.pdf

Vous êtes prié(e) de remettre le dossier aux membres de la commission à la fin de l'épreuve.

Ministère de l'éducation nationale
Concours de recrutement du CAPES externe et du CAFEP

Section DOCUMENTATION

Session 2015

EPREUVE D'ADMISSION n° 2

Epreuve d'entretien à partir d'un dossier

Durée de la préparation : deux heures / Durée de l'épreuve : une heure (vingt minutes d'exposé maximum suivies de quarante minutes d'entretien)

Coefficient : 2

SUJET

En vous appuyant sur les documents suivants et sur vos connaissances personnelles, exposez en quoi la pratique du BYOD peut influencer le cadre des apprentissages scolaires ?

Document 1 :

AILLERIE, Karine. *Le byod pour quel projet pédagogique*. In : Agence des usages TICE [en ligne]. CANOPE, 2015, [consulté le 21 mars 2015]. Disponible sur : <http://www.cndp.fr/agence-usages-tice/que-dit-la-recherche/lebyod-pour-quel-projet-pedagogique-78.htm>

Document 2 :

BOUSQUET, Aline. *BYOD-AVAN : libérer les projets ... un peu*. In Podcasts et pédago [en ligne]. 2014 [Consulté le 21 mars 2015]. Disponible sur : <http://podcastspedago.blogspot.fr/2014/05/byod-avan-libererles-projets-un-peu.html>

Document 3 :

MONDET, Olivier. *Evaluer avec son téléphone portable : Byod*. In : CEREQ [en ligne]. 2015 [consulté le 21 mars 2015]. Disponible sur : http://media.eduscol.education.fr/file/actus_2012/77/1/2012_vademecum_culture_in_web_214771.pdf

Vous êtes prié(e) de remettre le dossier aux membres de la commission à la fin de l'épreuve.

Ministère de l'éducation nationale
Concours de recrutement du CAPES externe et du CAFEP

Section DOCUMENTATION

Session 2015

EPREUVE D'ADMISSION n° 2

Epreuve d'entretien à partir d'un dossier

Durée de la préparation : deux heures / Durée de l'épreuve : une heure (vingt minutes d'exposé maximum suivies de quarante minutes d'entretien)

Coefficient : 2

SUJET

En vous appuyant sur les documents suivants et sur vos connaissances personnelles, exposez comment le professeur documentaliste favorise l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique.

Document 1 :

FRANCE. Ministère de l'Éducation Nationale. Le parcours d'éducation artistique et culturelle, B.O n° 19 du 9 mai 2013, 4 pages. [consulté le 14 /02/ 2015].
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71673

Document 2 :

Institut National de Recherche Pédagogique. *Les dossiers de la veille : standards, compétences de base et socle commun*. 3.4 La culture commune en débat. [consulté le 14/02/2015]. Décembre 2005, 4 pages. <http://ife.ens-lyon.fr/vst/Dossiers/Standards/France/conclusion.htm>

Document 3 :

Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC). Académie de Montpellier. *Folios*. 2013, 3 pages. [consulté le 14/02/2015]. Disponible sur : https://www.acmontpellier.fr/sections/pedagogie/educationartistique/folios/folios/#Ressources_folios

Vous êtes prié(e) de remettre le dossier aux membres de la commission à la fin de l'épreuve.

Ministère de l'éducation nationale
Concours de recrutement du CAPES externe et du CAFEP

Section DOCUMENTATION

Session 2015

EPREUVE D'ADMISSION n° 2

Epreuve d'entretien à partir d'un dossier

Durée de la préparation : deux heures / Durée de l'épreuve : une heure (vingt minutes d'exposé maximum suivies de quarante minutes d'entretien)

Coefficient : 2

SUJET

En vous appuyant sur les documents suivants et sur vos connaissances personnelles, exposez en quoi l'éducation aux médias et à l'information peut-elle participer à la formation des citoyens de demain.

Document 1 :

KARKLINS, Janis. *Education aux médias et à l'information, programme de formation pour les enseignants : avant-propos*. In : UNESCO [en ligne]. UNESCO, 2012, p.13 14. (consulté le 18 mars 2015). Disponible sur : <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002165/216531f.pdf>

Document 2 :

CLEMI. *L'éducation aux médias et à l'information dans les programmes*. In : CLEMI [en ligne]. CLEMI, 2013 (consulté le 18 mars 2015). Disponible sur : <http://www.cleml.org/fr/centre-de-documentation/l-educationaux-medias/>

Document 3 :

HEREDIA, Raphael. *Webradio et compétences infodocumentaires*. In : Doc Tice [en ligne]. Académie de Besançon, 2013 (consulté le 18 mars 2015). Disponible sur : <http://missiontice.ac-besancon.fr/documentation/index.php/webradio-et-competences-info-documentaires/>

Vous êtes prié(e) de remettre le dossier aux membres de la commission à la fin de l'épreuve.

Ministère de l'éducation nationale
Concours de recrutement du CAPES externe et du CAFEP

Section DOCUMENTATION

Session 2015

EPREUVE D'ADMISSION n° 2

Epreuve d'entretien à partir d'un dossier

Durée de la préparation : deux heures / Durée de l'épreuve : une heure (vingt minutes d'exposé maximum suivies de quarante minutes d'entretien)

Coefficient : 2

SUJET

En vous appuyant sur les documents suivants et sur vos connaissances personnelles, vous exposerez quels sont les enjeux du travail en équipe au sein de l'EPLE pour les professeurs-documentalistes.

Document 1 :

MEN. *Favoriser la formation des personnels*. In : *Vers des centres de connaissances et de culture* [en ligne]. Eduscol, 2012, (consulté le 24 mars 2015). Disponible sur : http://cache.media.eduscol.education.fr/file/actus_2012/77/1/2012_vademecum_culture_int_web_214771.pdf

Document 2 :

MULOT Hélène, ALMAYRAC Muriel. *Comment dynamiser les équipes autour de l'EMI : deux exemples en collège*. In : Doc pour docs [en ligne]. 2014 (consulté le 24 mars 2015). Disponible sur : <http://www.docpourdocs.fr/spip.php?article555>

Document 3 :

SEBERT Isabelle, PERRENOUD Philippe. *Entretien avec Philippe Perrenoud : travailler en équipe est un choix stratégique, pas un dogme*. In : Scéren-CNDP [en ligne]. CNDP, 2008 (Consulté le 24 mars 2015). Disponible sur : <http://www2.cndp.fr/actualites/question/equipe/equipelmp.htm>

Vous êtes prié(e) de remettre le dossier aux membres de la commission à la fin de l'épreuve.

Ministère de l'éducation nationale
Concours de recrutement du CAPES externe et du CAFEP

Section DOCUMENTATION

Session 2015

ÉPREUVE D'ADMISSION n° 2

Epreuve d'entretien à partir d'un dossier

Durée de la préparation : deux heures / Durée de l'épreuve : une heure (vingt minutes d'exposé maximum suivies de quarante minutes d'entretien)

Coefficient : 2

SUJET

En vous appuyant sur les documents suivants et sur vos connaissances personnelles, montrez en quoi le professeur documentaliste peut contribuer à l'accueil et à la réussite des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Document 1 :

IGEN, MEN. *Vers une école de l'inclusion : introduction*. Rapport annuel des inspections générales 2009. La documentation française, 2010, p. 17-20.

Document 2 :

ONISEP Auvergne, MEN. Schéma de prise en charge des PBEP. In : *Scolariser les publics à besoins éducatifs particuliers*, avril 2013, [consulté le 24 mars 2015]. Disponible sur : http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Auvergne/Dossiers/Publics_a-besoins-educatifs-particuliersorientation-formations-et-etablissements/Au-college

Document 3 :

LAVAL Corinne. *Un CDI adapté aux élèves dyslexiques*. In : docpourdocs [en ligne]. novembre 2013, [consulté le 15 février 2015]. Disponible sur : <http://www.docpourdocs.fr/spip.php?article415>

Vous êtes prié(e) de remettre le dossier aux membres de la commission à la fin de l'épreuve.

Ministère de l'éducation nationale
Concours de recrutement du CAPES externe et du CAFEP

Section DOCUMENTATION

Session 2015

EPREUVE D'ADMISSION n° 2

Epreuve d'entretien à partir d'un dossier

Durée de la préparation : deux heures / Durée de l'épreuve : une heure (vingt minutes d'exposé maximum suivies de **quarante minutes d'entretien**)

Coefficient : 2

SUJET

En vous appuyant sur les documents suivants et sur vos connaissances personnelles, exposez en quoi l'exercice de la citoyenneté peut être favorisé par l'ouverture culturelle mise en oeuvre par le professeur documentaliste.

Document 1 :

MEN-DGESCO. *Le parcours d'éducation artistique et culturelle*, circulaire n° 2013-073 du 3-5-2013. In : éducation nationale [en ligne]. (Consulté le 24 février 2015) Disponible sur

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71673

Document 2 :

MARESCA, Bruno. *Les pratiques culturelles des jeunes*. p.135-138 In : CREDOC [en ligne], cahier de recherche numéro 2092, décembre 2012 (consulté le 24 février 2015) Disponible sur <http://www.credoc.fr/publications/abstract.php?ref=C292>

Document 3 :

GEBELIN, Cécile, *Projet "Education aux médias et citoyenneté"*. In : DOC@ZUR [en ligne], (Consulté le 24 février 2015) Disponible sur <http://www.acnice.fr/docazur/spip.php?article690>

Vous êtes prié(e) de remettre le dossier aux membres de la commission à la fin de l'épreuve.

Ministère de l'éducation nationale
Concours de recrutement du CAPES externe et du CAFEP

Section DOCUMENTATION

Session 2015

EPREUVE D'ADMISSION n° 2

Epreuve d'entretien à partir d'un dossier

Durée de la préparation : deux heures / Durée de l'épreuve : une heure (vingt minutes d'exposé maximum suivies de quarante minutes d'entretien)

Coefficient : 2

SUJET

En vous appuyant sur les documents suivants et sur vos connaissances personnelles, exposez en quoi le numérique bouleverse les pratiques scripturales, notamment dans le cadre scolaire.

Document 1 :

MEN. *Les métamorphoses de l'œuvre et de l'écriture à l'heure du numérique : vers un renouveau des humanités ? : Programme national de formation. 19-20-21 novembre 2012.* Paris, 2012. p.2. [consulté le 18/02/15] Disponible sur : http://eduscol.education.fr/pnflettres/IMG/pdf/2012_enseigner_lettres_web.pdf

Document 2 :

Bouchardon, Serge. *L'écriture numérique : objet de recherche et objet d'enseignement.* Les cahiers de la SFSIC, juin 2014. [consulté le 24/03/15]. Disponible sur :

http://www.academia.edu/9939686/Bouchardon_S._2014_.L_écriture_numérique_objet_de_recherche_et_d_enseignement_Les_Cahiers_de_la_SFSIC_juin_2014_225-235

[2014_225-235](http://www.academia.edu/9939686/Bouchardon_S._2014_.L_écriture_numérique_objet_de_recherche_et_d_enseignement_Les_Cahiers_de_la_SFSIC_juin_2014_225-235)

Document 3 :

SOUBIC, Caroline. *Quand les FLS et les SEGPA deviennent auteurs de livres numériques.* In : Docazur. 30 juin 2013. [consulté le 18/02/15]. Disponible sur : <http://www.ac-nice.fr/docazur/spip.php?article981>

Vous êtes prié(e) de remettre le dossier aux membres de la commission à la fin de l'épreuve.

CAPES/CAFEP EXTERNE DE DOCUMENTATION SESSION 2014

GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE D'ADMISSION N°1

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

FORME ET ORGANISATION	EXPOSE - Communication avec le numérique - Respect du temps imparti - Qualité de la langue - Structuration du propos (introduction, développement, conclusion)	15
	ENTRETIEN - Aisance dans la communication avec le jury - Capacité à formuler des réponses claires et précises - Aptitude à argumenter et à prendre position	15
CONTENUS	PARTIE 1 : Séquence pédagogique - Connaissance des programmes et des instructions de l'enseignement secondaire - Pertinence de la situation envisagée et lien avec les apprentissages informationnels - Pertinence de la séquence pédagogique et adéquation avec le public visé - Justification des choix pédagogiques ou éducatifs - Pertinence du corpus des documents sélectionnés - Justification de sa stratégie de recherche et des outils utilisés	40
	PARTIE 2 : Bibliographie et analyse documentaire - Justification du type de traitement choisi - Maîtrise des normes de description bibliographique et de leur cohérence - Qualité de l'analyse documentaire	30
TOTAL		/ 100
Note du candidat		/ 20

Remarque : Ce document vaut pour la session 2015. Le jury peut naturellement décider de faire évoluer le poids relatif de chaque item de la note globale.

Annexe 04 : Exemple de grille d'évaluation utilisée pour l'épreuve sur dossier

CAPES/CAFEP EXTERNE DE DOCUMENTATION SESSION 2014
GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE D'ADMISSION N°2
ENTRETIEN A PARTIR D'UN DOSSIER

<p align="center">FORME ET ORGANISATION</p>	<p>EXPOSE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect du temps imparti - Qualité de la langue - Structuration du propos (introduction, développement, conclusion) - Positionnement en tant que professeur-documentaliste 	<p align="center">20</p>
	<p>ENTRETIEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aisance dans la communication avec le jury - Capacité à formuler des réponses claires et précises - Aptitude à argumenter et à prendre position 	<p align="center">20</p>
<p align="center">CONTENUS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à analyser le sujet et le/les document(s) et à problématiser - Connaissance du système éducatif (son organisation, ses acteurs et ses enjeux), des politiques publiques d'éducation, des contenus d'enseignement et de formation - Culture scientifique et professionnelle - Intégration du numérique dans sa pratique et capacité à réfléchir à son usage - Capacité à s'adapter à la diversité des situations d'exercice du métier et à coopérer - Prise en compte des acquis, des besoins des élèves et de l'évaluation de leurs apprentissages - Positionnement en fonctionnaire de l'Etat (valeurs, éthique professionnelle) 	<p align="center">60</p>
<p>TOTAL</p>		<p align="center">/ 100</p>
<p>Note du candidat</p>		<p align="center">/ 20</p>